



Conseil économique et social

Distr.: Générale
8 mars 2012

Français
Original: English

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document examine les enjeux et les défis du développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique sous les huit rubriques suivantes: politiques macroéconomiques et développement inclusif; commerce et investissement; transports; environnement et développement; technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe; développement social; statistiques; activités sous-régionales pour le développement.

Il décrit les mesures prises et les activités accomplies et prévues par le secrétariat pour aider les pays membres, par ses travaux d'analyse des politiques, par le dialogue et par le renforcement des capacités, à remédier aux problèmes qu'ils rencontrent dans ces huit domaines.

Table des matières

	Page
Introduction	4
Section I. Politiques macroéconomiques et développement inclusif.....	5
I. Introduction	5
II. Grands problèmes et défis	5
A. Questions de politique macroéconomique.....	5
B. Questions concernant la pauvreté et les politiques de développement inclusif	6
C. Questions de politique générale concernant les pays ayant des besoins particuliers.....	8
D. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable	10
III. Questions à examiner par la Commission	11
Section II. Commerce et investissement.....	11
I. Introduction	11
II. Grands problèmes et défis	12
A. Sortie de crise impulsée par le commerce et les investissements	12
B. Stimulation du commerce et des investissements intrarégionaux et diversification des exportations.....	13
C. Réduction des obstacles aux frontières et à l'intérieur des frontières.....	14
D. Investissements et transfert de technologie	16
E. Le besoin de mécanisation agricole.....	17
F. Faire participer les entreprises pour parvenir au développement inclusif et durable	18
III. Questions à examiner par la Commission	19
Section III. Transports.....	19
I. Introduction	19
II. Grands problèmes et défis	19
A. Développer les réseaux de transport régionaux.....	19
B. Faciliter les transports terrestres internationaux et la logistique.....	21
C. Renforcer la contribution des transports au développement économique et social	22
III. Questions à examiner par la Commission	23
Section IV. Environnement et développement.....	23
I. Introduction	23
II. Grands problèmes et défis	24

	A.	Intégrer la durabilité environnementale dans le développement socioéconomique	24
	B.	Développement urbain inclusif et durable	26
	C.	Promouvoir la coopération régionale en matière de sécurité énergétique et de gestion des ressources hydrauliques ..	27
	III.	Questions à examiner par la Commission	29
Section V.		Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe	29
	I.	Introduction	29
	II.	Grands problèmes et défis	30
	A.	Réduction des pertes économiques, préservation des gains de développement et vulnérabilité sociale aux catastrophes	30
	B.	Technologies de l'information et de la communication: accélérateur de la croissance économique, de l'intégration régionale et des outils essentiels pour la gestion des risques de catastrophe	34
	III.	Questions à examiner par la Commission	36
Section VI.		Développement social	37
	I.	Introduction	37
	II.	Grands problèmes et défis	37
	A.	Préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.....	37
	B.	Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012).....	39
	III.	Questions à examiner par la Commission	41
Section VII.		Statistiques	41
	I.	Introduction	41
	II.	Grands problèmes et défis	41
	A.	Partenaires actifs.....	41
	B.	Initiatives régionales.....	43
	C.	Des statistiques pour saisir les grands problèmes de développement : disposer de nouveaux moyens de mesure	45
	D.	Produits et services statistiques primordiaux.....	46
	III.	Questions à examiner par la Commission	48
Section VIII.		Activités sous-régionales pour le développement	48
	I.	Bureau sous-régional pour le Pacifique.....	48
	II.	Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est	51
	III.	Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale	53
	IV.	Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.....	56
	V.	Questions à examiner par la Commission	58

Introduction

1. Le développement inclusif et durable présente à la fois les difficultés les plus redoutables et les chances les plus remarquables pour la région de l'Asie et du Pacifique. Le présent document expose les grands problèmes de développement associés à la poursuite d'un tel objectif et décrit le contenu et les résultats des huit sous-programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Il décrit en résumé l'aide apportée par le secrétariat aux États membres dans les domaines de l'analyse stratégique, des choix de politique générale et de la coopération technique, et montre les principaux résultats obtenus.

2. Les huit sous-programmes sont les suivants :

a) Politiques macroéconomiques et développement inclusif (y compris le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD));

b) Commerce et investissement (y compris le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT)) ;

c) Transports ;

d) Environnement et développement ;

e) Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe (y compris le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC)) ;

f) Développement social ;

g) Statistiques (y compris l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP)) ;

h) Activités sous-régionales pour le développement :

i) Bureau sous-régional pour le Pacifique ;

ii) Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est;

iii) Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale ;

iv) Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

3. La Commission est invitée à donner des orientations au sujet des grandes options présentées et des initiatives engagées par le secrétariat pour aider les pays membres.

Section I

Politiques macro-économiques et développement inclusif

I. Introduction

4. La région de l'Asie et du Pacifique est confrontée aux conséquences difficiles d'un ralentissement économique mondial. D'après les prévisions, sa croissance économique fléchira elle aussi en 2012. Le sous-programme ici examiné continuera d'étudier les grandes options susceptibles d'atténuer le plus possible l'effet négatif de la dégradation de l'environnement mondial sur les pays de la région et de maintenir leur élan de croissance et leur stabilité macro-économique. Le sous-programme continuera en même temps d'apporter une aide à l'amélioration des connaissances et au renforcement des capacités des décideurs de haut niveau quant aux moyens d'assurer la résistance aux chocs financiers et économiques.

5. Un autre problème apparenté concerne l'instabilité des prix des produits de base, inquiétante par ses conséquences pour l'inflation, la faim et la pauvreté. En outre, la tendance de plus long terme à la hausse des prix des produits de base aura des répercussions durables et plus profondes encore pour les pays en développement de la région. Les moyens de parer à ces difficultés et d'en faire une source de possibilités constituent l'un des principaux domaines de travail au titre de ce sous-programme. Dans ce contexte, les pays ayant des besoins spéciaux resteront prioritaires dans les activités du sous-programme, spécialement pour l'aide qui leur est apportée dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour l'accomplissement des mandats mondiaux et régionaux.

6. Le champ des activités du CRPAD s'est élargi considérablement depuis que l'institution a changé de nom en 2012 afin de répondre aux préoccupations des pays membres quant au rôle de l'agriculture durable dans la lutte contre la détérioration de l'environnement, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

II. Grands problèmes et défis

A. Questions de politique macroéconomique

7. La région d'Asie du Pacifique est confrontée aux problèmes créés par une forte détérioration de l'environnement mondial. On s'attend, en 2012, à un ralentissement substantiel de la croissance dans la région, les économies développées dans le monde restant engluées dans la crise économique qui a éclaté en 2008. Au stade actuel de la crise, les répercussions pour les pays d'Asie et du Pacifique se manifestent sur les marchés financiers par des sorties de capitaux déclenchées par la fuite devant les risques et plus fondamentalement, agissent sur la croissance à cause de la diminution de la demande d'exportations. Les perspectives de croissance dans les pays de la région divergent considérablement selon la dépendance de chacun envers les économies développées, les grandes économies exportatrices étant le plus fortement touchées tandis que les économies animées par la demande intérieure restent relativement robustes. Certes, le commerce intrarégional augmente plus vite que les échanges de la région avec le reste du monde mais la capacité de remplacement de la croissance que possèdent le commerce et la demande intrarégionaux reste insuffisante dans le court

terme pour compenser suffisamment la lenteur de la reprise sur les marchés des économies développées.

8. Indépendamment du problème que le ralentissement mondial pose pour les échanges commerciaux, la région doit se préparer au scénario du pire en cas de crise financière provenant de la zone euro. Comme le montre l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, les conséquences pourraient être notamment une pénurie mondiale de crédit et des sorties substantielles de capitaux comme il s'en est produit en 2008. De nombreuses économies de la région restent aux prises avec le problème des prix historiquement élevés et instables, sous l'effet, en grande partie, de facteurs mondiaux comme les prix des produits alimentaires et des produits pétroliers et les entrées de capitaux étrangers gonflées par la liquidité mondiale. Beaucoup de pays de la région se trouvent aujourd'hui devant le dilemme du maintien de la stabilité des prix dans un environnement économique mondial qui se détériore.

9. De nombreux pays de la région ont aussi souffert gravement des effets des catastrophes naturelles qui ont causé des pertes humaines et de lourdes souffrances et qui ont faussé les perspectives de croissance et compliqué la gestion économique. Au second semestre de 2011, la Thaïlande, le Viet Nam, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Cambodge, en Asie du Sud-Est, ainsi que le Pakistan en Asie du Sud, ont subi de graves inondations tandis que les typhons malmenaient les Philippines. Les autorités des pays touchés par les catastrophes peuvent saisir l'occasion qui s'offre d'investir dans les secteurs sociaux au titre des mesures de redressement et de reconstruction, décider d'investissements nouveaux et stratégiques dans le secteur agricole et introduire des améliorations dans la planification urbaine et l'utilisation des sols, en vue de réduire les risques de catastrophe.

10. Grâce à ses fondamentaux macroéconomiques favorables, la région est en bonne position pour contrebalancer la pression que la détérioration de l'environnement mondial fait peser sur la croissance dans le court terme en adoptant des mesures de stimulation budgétaire et monétaire. La plupart des pays de la région conserve une marge substantielle d'intervention budgétaire qui peut leur permettre d'augmenter la dépense publique. Les taux d'intérêt, relativement élevés actuellement dans toute la région, peuvent être maintenus ou même être réduits si nécessaire, ce qui stimulerait le crédit dans la région. Quant au risque de perturbations financières dues à l'environnement mondial instable, les autorités peuvent envisager de resserrer les contrôles des capitaux. Le problème du moyen terme pour la région consiste à soutenir son développement en atténuant sa dépendance envers les économies développées qui resteront asthéniques pendant un long moment, en continuant à rééquilibrer la croissance par des politiques inclusives qui encouragent la demande intérieure et la demande régionale.

B. Questions concernant la pauvreté et les politiques de développement inclusif

11. Malgré une croissance économique remarquable durant les dernières décennies, la pauvreté reste l'un des grands problèmes en Asie et dans le Pacifique, particulièrement dans les pays les moins avancés. La crise financière et économique mondiale, ajoutée à la hausse des prix des produits alimentaires et des produits de base, a aggravé la situation dans beaucoup de pays de la région. Cette évolution récente a rappelé brutalement que le

problème de la pauvreté ne peut pas être réglé sans considérer de plus près l'environnement macroéconomique plus vaste et qu'en l'absence de dispositifs protecteurs régionaux et internationaux, les pays individuels resteront aussi vulnérables que toujours devant les crises à venir.

12. Partant d'une telle analyse, le secrétariat apporte une aide à l'amélioration des connaissances et au renforcement des capacités des décideurs de haut niveau quant aux moyens d'assurer la résistance aux chocs financiers et économiques. Une série de dialogues de haut niveau, régionaux et sous-régionaux, a stimulé le débat sur le choix des politiques économiques les plus adéquates pour la région de la CESAP et pour les pays se trouvant à des stades de développement différents. Les questions examinées ont concerné notamment le rôle de la politique monétaire dans les situations de choc de l'offre causées par la hausse des prix des produits alimentaires et des produits de base, le rôle des mesures de contrôle des capitaux en réaction aux grands mouvements de capitaux instables et le rôle de la politique des finances publiques, de la politique sociale et de la politique de l'emploi pour soutenir la croissance intérieure en période de turbulences mondiales. Le problème soulevé par la financiarisation des marchés des produits de base a retenu particulièrement l'attention et des mesures de régulation appropriées à l'échelon mondial ont été recommandées.

13. Comme le constatent les auteurs de *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2012*, l'instabilité des prix des produits de base suscite des préoccupations largement partagées au sujet de l'inflation, de la faim et de la pauvreté. Simultanément, la tendance de plus long terme à l'augmentation des prix des produits de base risque de produire des conséquences durables et plus profondes encore. Les marchés des produits de base sont en effervescence depuis 2000, principalement en raison de la montée en puissance des économies asiatiques dont la croissance accélérée, impulsée par la production industrielle, amplifie la demande de toutes sortes de produits primaires. Ce mouvement a mis fin au déclin séculaire dans les termes de l'échange des produits de base, avec de profondes conséquences pour la trajectoire de croissance des pays en développement et de sérieux risques d'une aggravation des disparités à l'échelle mondiale. Pour atténuer ces risques, il faut mettre en place des mesures nationales et instaurer un environnement international favorable qui encourage et accepte la diversité dans les stratégies de développement ; empêcher que les pays se retrouvent victimes de la malédiction des ressources naturelles ; aider les pays à accroître leurs capacités de production et à s'orienter vers une intégration économique équilibrée ; enfin, protéger les populations vulnérables de la faim et de la pauvreté engendrées par les prix élevés des produits de base en renforçant la protection sociale et en stimulant la productivité agricole.

14. En raison de la crise financière et économique mondiale, la Commission a estimé, à sa soixante-septième session, qu'il fallait intégrer effectivement les priorités de la région au niveau mondial ; elle a prié le secrétariat de fournir un cadre où puisse se former une position régionale forte et coordonnée à exprimer à l'occasion des réunions internationales et notamment celles du G20. La Consultation de haut niveau sur le Sommet du G20 de Cannes : Perspectives de la région Asie-Pacifique, qui s'est tenue en octobre 2011, a réuni les représentants de 28 pays dont sept pays les moins avancés de la région. En considérant les questions soulevées par la réforme mondiale du point de vue de la région, la Consultation de haut niveau a eu pour objectif d'assurer que les voix des pays en développement, y compris

les pays les moins avancés, soient entendues dans les débats mondiaux sur les grands choix. La Consultation a voulu aussi faire en sorte que les priorités du développement inclusif et durable ne soient pas laissées de côté mais au contraire intégrées étroitement dans les initiatives macroéconomiques, financières et réglementaires mondiales adoptées par le G20. Les résultats de la Consultation ont été communiqués au Secrétaire général et aux sherpas (hauts représentants) des huit pays de la région représentés au G20 ainsi qu'à la présidence du G20.

C. Questions de politique générale concernant les pays ayant des besoins spéciaux

15. Malgré les nombreuses avancées des 10 dernières années, les pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, restent relativement plus vulnérables aux chocs économiques et autres crises. Ils éprouvent toujours d'immenses difficultés pour maintenir la croissance économique et appliquer les programmes de réduction de la pauvreté. De multiples crises et problèmes mondiaux qui se combinent, comme l'aggravation de l'insécurité alimentaire, l'instabilité des prix de l'énergie et des produits de base et les crises financières et économiques mondiales, ont annulé en partie les gains de développement réalisés par ces pays au fil des années. Ces pays ont toujours les revenus par habitant les plus bas de la région, sont en retard pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et se situent régulièrement aux niveaux les plus bas de l'indice du développement humain.

16. L'ONU considère les pays ayant des besoins spéciaux comme hautement prioritaires dans l'exécution des mandats mondiaux, dont le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés¹, Le Programme d'action d'Almaty² pour les pays en développement sans littoral et la Stratégie de Maurice³ pour les petits États insulaires en développement. La CESAP, en tant qu'organe régional des Nations Unies dans la région d'Asie et du Pacifique, travaille en association étroite avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires de développement pour aider ces pays par l'exécution des mandats mondiaux et régionaux. La CESAP a contribué à la réalisation, dans la région, des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement internationalement convenus, en particulier pour les pays ayant des besoins spéciaux de la région. Le rapport intitulé Asia-Pacific MDG Report 2010/2011, rédigé conjointement par la Banque asiatique de développement (BASD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a énoncé les priorités pour la région Asie-Pacifique dans les années restant à courir jusqu'à 2015, notamment dans les domaines de la faim, de la santé et de l'infrastructure de base. Le rapport a donné une place particulière aux

¹ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie) neuf-13 mai 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente 11.II.A.1), chap. II.

² *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003* (A/CONF.202.3), annexe I.

³ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

questions d'égalité des sexes et à l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans les stratégies nationales de développement, notamment au moyen d'un dialogue de partenariat au Cambodge et d'activités de formation et d'ateliers sous-régionaux portant sur la communication et visant à accélérer les progrès dans les pays les moins avancés. La CESAP a joué un rôle majeur à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2011 et qui a adopté le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (le Programme d'action d'Istanbul¹). À titre de suivi, la CESAP exécute de nombreuses activités, parmi lesquelles a figuré la tenue, en décembre 2011, d'une réunion régionale Asie-Pacifique sur le Programme d'action d'Istanbul qui a adopté une feuille de route régionale pour l'application du Programme d'action au niveau régional pour la prochaine décennie. La CESAP exécute également plusieurs activités, spécialement pour résoudre les problèmes essentiels de connectivité et de facilitation du commerce soulevés par l'application du Programme d'action d'Almaty. La CESAP et le Gouvernement mongol ont organisé une réunion de haut niveau en avril 2011 dont le document final, la Déclaration d'Oulan-Bator⁴, a été soumis à la Commission à sa soixante-septième session⁵. La CESAP travaillera en association étroite avec les organismes compétents des Nations Unies pour l'examen final du Programme d'action d'Almaty prévu pour 2014. Dans le cadre du projet spécial sur le Myanmar, plusieurs séminaires/forums sur les partenariats pour le développement ont été organisés. Leur objectif est d'instaurer une collaboration étroite et de créer des synergies opérationnelles avec les institutions nationales et les organisations régionales/internationales compétentes pour faire en sorte que les domaines précis de développement des capacités correspondent aux priorités énoncées dans le Cadre stratégique pour les organismes des Nations Unies au Myanmar, établi par l'Équipe de pays des Nations Unies. Le troisième Forum sur les partenariats de développement au Myanmar a éclairci la question de l'amélioration des politiques du riz dans l'intérêt de la sécurité alimentaire.

17. Les pays ayant des besoins spéciaux, tout en accélérant leurs efforts pour régler les questions de développement, continueront à s'appuyer sur l'aide de leurs partenaires de développement, dont les organismes des Nations Unies. Ils ont aussi besoin d'augmenter sensiblement leurs capacités pour tirer pleinement parti du dynamisme de la région et apprendre d'après l'expérience des pays qui réussissent. Certains pays les moins avancés de la région ont besoin en outre d'une aide supplémentaire pour parvenir à sortir de leur catégorie actuelle. Cependant, l'environnement externe n'est pas moins difficile. Un grand nombre des engagements pris par les partenaires de développement pour aider les pays ayant des besoins spéciaux restent inaccomplis. Malgré certains signes encourageants dans les années récentes au sujet de l'aide publique au développement, les niveaux risquent d'être insuffisants pour répondre aux besoins des pays ayant des besoins spéciaux car leurs partenaires de développement traditionnels subissent de sévères contraintes budgétaires à cause du ralentissement économique mondial. Les pays ayant des besoins spéciaux devront donc exploiter à plein les possibilités offertes par la coopération régionale, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour combler leurs manques de développement. La CESAP poursuivra son action destinée à renforcer les capacités des pays

⁴ E/ESCAP/ 67/22, annexe.

⁵ Voir la résolution 67/1 adoptée par la Commission le 25 mai 2011.

ayant des besoins spéciaux de participer aux cadres d'échanges mondiaux et régionaux avec une plus forte présence.

D. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable

18. La région abrite 578 millions de personnes mal nourries dont beaucoup tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture. La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont inséparables des changements économiques, politiques et sociaux. Sous l'effet des récentes crises des marchés de l'alimentation et des marchés financiers, des millions de personnes ont oscillé de part et d'autre du seuil de pauvreté. La crise de l'endettement dans les pays occidentaux aura encore d'autres répercussions, particulièrement dans les pays dépendants des exportations agricoles.

19. Une large part de l'agriculture de la région se caractérise par des pratiques non durables d'utilisation intensive des intrants qui contribuent à détériorer l'environnement. Les investissements dans le secteur agricole sont peu élevés. L'organisation actuelle de la connaissance, de la science et de la technologie ne peut pas résoudre correctement les problèmes de durabilité des systèmes alimentaires car l'information indispensable reste retenue dans des « réservoirs de connaissance », qu'il s'agisse de l'alimentation, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du climat ou des politiques.

20. La région est hétérogène à maint égard : population, conditions agro-climatiques, topographie, niveaux de développement et de capacités humaines. La recherche de remèdes à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté dans un espace aussi divers se heurte à des difficultés tout en ouvrant aussi des possibilités.

21. La conception de solutions appropriées des problèmes de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté et de l'agriculture non durable nécessite l'accès à une meilleure information et l'acquisition d'une connaissance plus profonde de la nature de la pauvreté et de sa dynamique. Il faut consacrer davantage d'efforts à la création des capacités de pratiquer la recherche sur les grandes options de politique générale. L'encouragement du transfert de technologie par le dialogue Sud-Sud, la mise en commun, à l'intérieur de la région, des leçons apprises et des connaissances acquises, ainsi qu'un réseautage efficace, peuvent remédier au problème de l'accès des intéressés à la connaissance. L'obtention d'une croissance durable de la productivité agricole exigera aussi davantage d'investissements dans l'agriculture.

22. L'application de la résolution 65/4 de la Commission sur le renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique fait de cette institution un établissement de recherche coordinateur et un centre régional d'excellence piloté par ses membres, comme en témoigne le contenu de son Plan stratégique 2011-2020 qui a distingué trois domaines de travail interdépendants : l'acquisition d'une meilleure compréhension de la nature de la pauvreté, le transfert de technologie, la promotion de l'accès aux marchés.

23. Un projet de coopération technique a quantifié l'effet des changements climatiques sur la production des cultures vivrières de base en Indonésie, au Viet Nam et en Malaisie. Ses conclusions ont été publiées par différents moyens et ont permis de faire mieux comprendre aux décideurs de la région les effets hautement localisés des changements climatiques sur la production

agricole. Les activités de renforcement des capacités au Sri Lanka et en Indonésie ont porté sur les besoins en matière de recherche sur les politiques agricoles et sur les investissements pour l'agriculture durable. Ils ont eu pour résultat d'améliorer la compréhension des chercheurs et des décideurs au sujet des éléments clés d'une stratégie d'investissement dans l'agriculture et des outils de recherche appropriés. Les services consultatifs régionaux fournis au Népal, au Sri Lanka et aux secrétariats de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale ont porté sur les problèmes d'articulation des politiques en matière de sécurité alimentaire.

24. Un projet de coopération technique mis sur pied en collaboration avec les États membres, qui fait intervenir un consortium de plus d'une trentaine d'organismes de recherche, d'administration des politiques et de création de capacités en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, a été approuvé pour recevoir un financement. Il facilitera la création d'un réseau régional de transfert des connaissances entre 10 pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est à partir de 2012.

25. L'information et les connaissances au sujet de l'agriculture durable destinées à améliorer la prise des décisions par les dirigeants dans la région ont été diffusées par divers moyens comprenant la participation active du personnel à des conférences scientifiques, la création de nouveaux produits en ligne et sous forme imprimée et un remaniement de la base de données statistiques et de la bibliothèque interne.

III. Questions à examiner par la Commission

26. Les pays membres voudront peut-être échanger les leçons de leur expérience et leurs opinions sur les sujets et les problèmes en rapport avec ce sous-programme. Il est souhaitable que la Commission donne des indications sur la manière de renforcer davantage les activités d'aide à l'analyse et d'assistance technique exécutées au titre du sous-programme ici examiné. Il est souhaitable aussi que la Commission donne des indications sur les moyens d'élargir encore les arrangements de réseautage avec les États membres pour le partage des connaissances, des activités de création de capacités et des services de conseil au sujet des politiques dans le domaine de la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable.

Section II

Commerce et investissement

I. Introduction

27. Le commerce et les investissements sont traditionnellement les moteurs de la croissance dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ils garderont toute leur importance car les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), font partie des réseaux de production et des chaînes de valeur mondiaux et régionaux en expansion constante. Dans un environnement international caractérisé par les crises des marchés financiers, des produits alimentaires et des combustibles, les perturbations de la chaîne de valeur par les conséquences de diverses catastrophes naturelles et la menace grandissante des changements climatiques, la région traverse des difficultés et découvre des possibilités dans le domaine du commerce et des investissements. En outre, pour de nombreux pays, il est

aussi important de transformer les gains produits par le commerce et les investissements en gains vers la réduction de la pauvreté et vers le développement. Dans ce contexte, le commerce et les investissements dans le secteur agricole, marginalisés jusqu'à présent dans beaucoup de pays, requièrent particulièrement l'attention.

II. Grands problèmes et défis

A. Sortie de crise impulsée par le commerce et les investissements

28. Le commerce et, dans une certaine mesure, les investissements, ont retrouvé en grande partie leur niveau d'avant la crise et ont aidé la région à se redresser. Cependant, les préoccupations au sujet de l'endettement et du chômage dans divers pays d'Europe, au Japon et aux États-Unis d'Amérique continueront de peser sur le commerce et les investissements dans la région. Tandis que les plus grandes économies dynamiques de la région peuvent compenser la perte d'exportations en stimulant la demande intérieure, de nombreuses économies plus petites continueront de dépendre du commerce pour leur croissance. Le Rapport 2011 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique⁶ publié par la CESAP estime improbable que la région puisse se découpler totalement du reste du monde car un grand nombre des économies de la région sont profondément intégrées aux chaînes mondiales de production. Le Rapport discerne trois grands domaines où s'offrent des possibilités d'augmenter le commerce et les investissements dans la région : a) aligner les structures de production pour répondre à la demande régionale ; b) développer la compétitivité dans le commerce et les investissements dans le secteur des produits et des technologies écologiques. Le Rapport observe que les pays de la région ont besoin de réduire les obstacles aux frontières et à l'intérieur des frontières, y compris les mesures protectionnistes « vertes », pour exploiter un potentiel d'exportation de produits et de technologies écologiques d'une valeur estimée à environ 30 milliards de dollars des États-Unis ; c) encourager le commerce et les investissements dans les services par une réforme et une libéralisation des réglementations.

29. Ces questions, parmi d'autres, ont été examinées longuement au cours de la deuxième Semaine du commerce et de l'investissement, organisée par la CESAP pour toutes les parties intéressées, qui s'est tenue du 25 au 29 juillet 2011 et qui a produit les résultats suivants :

a) Création de capacités: i) connaissance accrue et meilleure prise de conscience des problèmes, des difficultés, des possibilités et des politiques envisageables dans le domaine du commerce et de l'investissement dans la région Asie-Pacifique (*thèmes traités dans le Rapport 2011 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*); ii) connaissance renforcée des techniques quantitatives pour la prise des décisions de politique commerciale à partir d'informations vérifiées;

b) Coopération régionale: i) soutien en faveur d'un accord régional sur le commerce sans support-papier et l'échange électronique transfrontalier des informations et des documents commerciaux, et demande d'une résolution sur ce sujet à examiner par la Commission à sa session de 2012; ii) appui en faveur de l'établissement d'un réseau Asie-Pacifique pour

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.8.

les essais de machines agricoles; iii) appel à l'encouragement de l'intégration des PME dans les chaînes de valeurs régionales; iv) création d'un réseau d'entreprises dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP) ;

c) Prise de position régionale: i) nécessité d'augmenter la pratique de la formule « aide contre commerce » à l'échelle régionale; ii) nécessité de repenser le rôle de la politique industrielle; iii) nécessité de traiter la facilitation du commerce comme un élément crucial de la connectivité régionale; iv) constatation du rôle important joué par le commerce et les investissements dans l'atténuation des conséquences des changements climatiques ; v) nécessité d'une pratique responsable et durable de l'activité d'entreprise; vi) demandes appuyées en faveur d'un rôle pour les entreprises dans l'élimination du trafic des êtres humains; vii) renoncement au protectionnisme et affirmation de la primauté du système commercial multilatéral; viii) renforcement de l'efficacité des accords commerciaux régionaux.

B. Stimulation du commerce et des investissements intrarégionaux et diversification des exportations

30. De nombreux pays développés éprouvant toujours des problèmes d'endettement et de chômage, le commerce intrarégional a gagné en importance. Actuellement, plus de la moitié des échanges commerciaux de la région s'opère entre pays de la région. En valeur, les exportations intrarégionales de l'Asie et du Pacifique représentent plus du double de la valeur des exportations intrarégionales de l'Amérique du Nord et sont sept fois supérieures au total des exportations de l'Afrique. Cependant, la différence reste grande avec les exportations intrarégionales de l'Europe, qui s'élèvent à 1,5 billions de dollars des États-Unis. L'expansion du commerce et des investissements intrarégionaux permettrait aussi à divers pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement de diversifier leurs produits d'exportation et leurs marchés et de développer les capacités d'offre pour participer aux échanges commerciaux et aux investissements, notamment en accédant concrètement à la technologie. Une évolution dans cette direction nécessite que les pays de la région réalignent leur structure de production pour répondre à la demande régionale.

31. L'évolution du commerce intrarégional est liée étroitement à l'expansion des chaînes de valeur régionales à l'initiative des entreprises transnationales. Les gouvernements leur emboîtent le pas en concluant un nombre sans cesse plus grand d'accords commerciaux régionaux. D'après la Base de données des accords sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique (APTIAD), tenue par la CESAP, au début de l'année 2012, les membres régionaux de la CESAP étaient parties à près de 180 accords commerciaux régionaux en vigueur, signés ou en cours de négociation. La consolidation et le renforcement d'une grande partie de ces accords reste une tâche importante pour les dirigeants sur le chemin de l'intégration régionale. À ce propos, l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP) est en voie d'élargir le cercle de ses membres. La Mongolie, en particulier, a entrepris la procédure d'accession depuis 2011 et devrait devenir membre de l'ACAP dès la quatrième session du Conseil ministériel de l'ACAP qui doit se tenir à Dacca au milieu de 2012. Pour diffuser plus largement et faire mieux connaître les avantages que peut présenter l'Accord, le secrétariat optimise le site Web de l'ACAP.

32. La CESAP apporte également un soutien à l'intégration régionale par des travaux d'analyse et des activités de formation portant sur la prise des décisions à partir d'informations vérifiées et sur l'application effective des mesures adoptées. En outre, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation dans le domaine du commerce (ARTNeT) renforce la création de capacités parmi les chercheurs de la région en matière de politique commerciale. La liste de toutes les activités exécutées et des publications diffusées dans le cadre d'ARTNeT durant la période examinée est disponible à l'adresse : www.artnetontrade.org.

33. L'intégration régionale grandit en importance en raison des retards qui se prolongent quant à la conclusion du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. Pourtant, à un moment où l'économie mondiale est confrontée à des difficultés colossales, une conclusion ambitieuse des Négociations de Doha représente l'option optimale pour le commerce mondial et régional comme pour le développement. Durant la huitième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, en décembre 2011, les formules d'accession de trois pays (Monténégro, Fédération de Russie et Samoa) ont été acceptées par les membres de l'OMC. La formule d'accession pour le Vanuatu a été acceptée en octobre 2011. La Conférence a adopté aussi une série de décisions au sujet des pays les moins avancés afin de faciliter leur accession à l'OMC, d'allonger leurs délais pour la protection des droits de propriété intellectuelle et d'élargir l'accès préférentiel à leur intention dans le domaine du commerce des services.

34. La CESAP continue d'aider les pays membres, particulièrement les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, à participer effectivement au système commercial multilatéral en leur fournissant des avis de politique générale en rapport avec le processus d'accession, l'exécution effective de leurs engagements dans le cadre de l'OMC et leur participation effective aux négociations sur le Programme de Doha pour le développement. Ces activités relèvent du Programme d'assistance technique CESAP-OMC et de la coopération avec la CNUCED. Le projet d'assistance technique de l'OMC Union européenne-Népal a pris fin avec succès à la fin de 2011. Il a contribué à augmenter la capacité du Népal d'exécuter ses engagements en qualité de membre de l'OMC dans une période difficile.

C. Réduction des obstacles aux frontières et à l'intérieur des frontières

35. Afin de saisir les possibilités évoquées ci-dessus dans le domaine du commerce et des investissements et de préserver la compétitivité commerciale dans un environnement où les obstacles tarifaires sont amoindris, les pays en développement portent de plus en plus leur attention sur la facilitation du commerce et la simplification des procédures applicables. Les coûts des échanges commerciaux intrarégionaux sont particulièrement préoccupants car il est souvent moins onéreux pour les pays de pratiquer le commerce avec des partenaires situés en dehors de la région d'Asie et du Pacifique. Par exemple, les coûts non tarifaires des échanges commerciaux entre l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud sont en moyenne presque doubles des coûts des échanges commerciaux entre l'Asie du Sud-Est et les États-Unis. De même, les coûts des échanges commerciaux entre l'Asie du Nord et Asie centrale, d'une part, et l'Asie du Sud de l'autre, sont plus que doubles des coûts analogues entre l'Asie du Sud et l'Union européenne.

36. Les six mesures suivantes sont recommandées pour traiter des problèmes de facilitation du commerce : 1) établir des mécanismes institutionnels et renforcer ceux qui existent pour repérer les obstacles à la facilitation du commerce et trouver des solutions ; 2) établir des plans ou accélérer ceux qui existent pour créer, à l'échelon national, un guichet unique électronique conforme aux normes internationales en vigueur afin d'assurer l'interopérabilité transfrontalière au niveau technique ; 3) définir un cadre régional harmonisé pour l'échange électronique des données et des documents du commerce ; 4) faciliter le transit dans le cadre des plans de facilitation du commerce ; 5) créer un mécanisme de coordination à l'échelle de l'Asie, réunissant des représentants des grandes organisations régionales actives dans le domaine de la facilitation du commerce ; 6) encourager le développement de l'infrastructure et des services logistiques pour les échanges commerciaux.

37. La CESAP joue un rôle actif pour renforcer les capacités en matière de facilitation du commerce intrarégional et pour soutenir l'exécution des mesures susmentionnées. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNeXT) est devenu la principale structure utilisée par la CESAP pour l'exécution de son programme de facilitation du commerce, y compris l'organisation, chaque année, du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce. Quelque 500 responsables et autres parties prenantes ont bénéficié des diverses activités de création de capacités en matière de facilitation du commerce qui ont été organisées en 2010 et 2011, avec la participation de cinq pays les moins avancés et de sept pays en développement sans littoral. Le Guide de l'analyse du processus des affaires pour simplifier les procédures et la documentation du commerce international⁷ a été particulièrement bien accueilli et a déjà servi de base, dans dix pays de la région, à des ateliers de création de capacités de facilitation du commerce et à des ateliers sur la création d'un guichet unique, outre son utilisation pour l'analyse des processus du commerce et du transit. Parmi les autres réalisations du Réseau et de son secrétariat figure la mise au point du Plan directeur de la Mongolie pour un guichet unique, qui a été adopté par le Gouvernement mongol et dont le financement a été approuvé par les donateurs lors d'une réunion de consultation des partenaires de développement tenue en 2011.

38. Plusieurs autres réalisations méritent d'être signalées en 2011. Conformément à la recommandation du Comité du commerce et de l'investissement, tendant à ce que la CESAP coordonne les initiatives de coopération sous-régionale en matière de commerce et de facilitation du transit, et à la résolution 66/13 de la Commission sur le renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale, la CESAP a réuni les hauts responsables publics des questions du commerce et du transit de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Mongolie et les représentants des autres organisations régionales. Ensemble, les participants ont recensé les problèmes et les obstacles rencontrés le long des grands couloirs d'échanges commerciaux et de transit de la Mongolie, réfléchi aux mécanismes concrets de coopération régionale qui peuvent être établis et tracé la voie à suivre à partir de là. Il faut mentionner aussi : la création d'une base de données sur les coûts du commerce régional, qui procure aux pays des informations précédemment inexistantes sur les coûts de leurs échanges commerciaux

⁷ Business Process Analysis Guide to Simplify Trade Procedures, publication des Nations Unies, numéro de vente E.09.II.F.21.

avec les partenaires situés à l'intérieur et à l'extérieur de la région ; l'ouverture d'un Dialogue de coopération régionale pour la facilitation du commerce à l'occasion du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce de 2011 ; enfin, l'organisation des discussions exploratoires d'un groupe d'experts sur la reconnaissance juridique de l'information et des documents relatifs au commerce de part et d'autre des frontières, ainsi que sur la facilitation du commerce des produits agricoles.

D. Investissements et transfert de technologie

39. Le rôle de l'investissement étranger direct (IED) dans le développement est largement reconnu, même si souvent, dans la pratique, les bénéfices de l'IED ne se sont pas concrétisés. Ce résultat est dû en grande partie à l'incapacité de nombreux pays, particulièrement les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, de mettre en place des politiques et des stratégies efficaces pour promouvoir, attirer et faciliter l'IED dans le contexte de l'expansion et du renforcement des réseaux de production ou des chaînes de valeur régionaux. Pour remédier à une telle déficience, le secrétariat a créé en 2010 un réseau de responsables et d'experts de l'IED qui doit permettre l'échange d'informations et de données sur les bonnes pratiques. La deuxième réunion du réseau a eu lieu en décembre 2011. Les participants y ont acquis une meilleure compréhension des problèmes et des bonnes pratiques en matière de promotion et de facilitation des investissements. La Réunion est convenue que les participants des différents pays pouvaient servir de point de contact officiel de leur pays respectif pour communiquer à la CESAP des données et des informations sur les entrées et les sorties d'IED et sur les politiques dans ce domaine. Les dispositions à cet effet renforceraient davantage la mise en commun de l'information sur l'IED dans l'ensemble de la région d'Asie du Pacifique et mettrait le secrétariat en mesure d'apporter des contributions aux différents rapports sur le sujet, notamment le Rapport sur l'investissement dans le monde, publié par la CNUCED. Le secrétariat a en outre procuré des services de conseil à la Mongolie et termine la mise au point d'une stratégie de promotion de l'IED pour ce pays. Le secrétariat a incorporé une composante pour l'IED dans sa stratégie d'assistance technique au développement du secteur privé pour les pays les moins avancés et les pays sans littoral ; il prévoit de commencer à exécuter cette stratégie au second semestre de 2012.

40. L'IED est une source majeure mais non exclusive de technologie. La technologie est particulièrement importante pour les PME comme moyen d'augmenter leur compétitivité et de les aider à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. À cet égard, le CAPTT a aidé à renforcer la capacité des États membres d'améliorer les compétences disponibles dans les PME pour planifier et exécuter les projets de transfert de technologie ; de promouvoir la collaboration dans la recherche-développement dans les domaines prioritaires de la technologie, émergente et traditionnelle ; de promouvoir la diffusion et l'utilisation des technologies d'importance essentielle notamment les technologies de l'énergie renouvelable, les biotechnologies et les nanotechnologies ; enfin, de structurer des systèmes d'innovation nationaux capables de soutenir toutes ces interventions en donnant une place privilégiée à la promotion de l'innovation au niveau de l'entreprise, au renforcement des capacités de gestion de la propriété intellectuelle et à l'encouragement de la collaboration transfrontalière.

41. En 2011, le CAPTT a exécuté un programme de renforcement des capacités qui s'est adressé à 37 hauts fonctionnaires et directeurs

d'incubateurs d'entreprises de technologie en Indonésie, actives dans la promotion de l'innovation. Le Centre a créé un manuel complet de formation destiné à la formation des instructeurs dans le domaine de la planification et de l'exécution des projets de transfert de technologie. Il a exécuté également un programme de formation pour 43 professionnels du transfert de technologie des Philippines. Pour promouvoir la coopération régionale, le CAPTT a créé un mécanisme de coopération institutionnelle qui rassemble 15 pays membres et qui a pour vocation de promouvoir la technologie de l'énergie renouvelable dans la région Asie-Pacifique et d'établir un centre de solutions en ligne pour encourager à la mise en commun des meilleures pratiques. Le Centre a créé un réseau entre 11 pays membres pour promouvoir la coopération des établissements de recherche-développement en matière d'application des nanotechnologies en vue de créer des produits à valeur ajoutée qui renforcent la compétitivité des PME.

E. Le besoin de mécanisation agricole

42. Les événements environnementaux exceptionnels de 2011 ont provoqués des problèmes d'alimentation pour les pays d'Asie et du Pacifique. Dans beaucoup d'entre eux, la stagnation des rendements agricoles a fait suite à des décennies de pratiques agricoles non durables à forte utilisation d'intrants. L'adoption inégale de la mécanisation agricole dans la région contribue à des pratiques de production non durables. L'intensification durable de l'agriculture, notamment par l'adoption de stratégies de mécanisation agricole durable et la promotion de machines agricoles sûres et écologiques, ouvre aux pays de la région la possibilité d'arriver à un développement durable. Dans ce domaine, l'ONU-CGMAP a lancé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) le développement de stratégies de mécanisation agricole durable. Ces stratégies contribueront à instaurer un environnement de politique générale, un cadre institutionnel et un marché dans lesquels les agriculteurs et les autres utilisateurs auront un choix de machines et de matériels agricoles répondant à leurs besoins qui leur permettront de produire des denrées en employant les ressources plus efficacement.

43. En outre, l'ONU-CGMAP a formulé des stratégies pour promouvoir une croissance économique écologiquement durable et réduire la pauvreté en milieu rural par la coopération régionale en matière d'agro-technologie et de développement des entreprises agricoles. Le Centre s'est repositionné comme un organisme destiné à aider les États membres à atteindre le double objectif d'intensifier la production agricole et d'assurer la durabilité environnementale. À la demande des États membres, le Centre associe au souci de la durabilité environnementale celui de la sécurité et de la santé des travailleurs et a pris l'initiative de créer un réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles. Treize États membres participent actuellement à un Groupe de travail chargé de faciliter l'établissement de ce réseau dans un délai de deux ans.

44. L'ONU-CGMAP a adopté une méthode holistique pour traiter le problème de l'insécurité alimentaire à l'échelle de la région. Il a lancé des projets d'assistance technique qui aident les pays membres à stimuler la recherche-développement sur les variétés de riz à haut rendement, tout en proposant des solutions pour éviter les pertes après la récolte dans le cycle de production du riz. Des programmes de formation centrés sur les pays les moins avancés, les pays insulaires du Pacifique et les pays en développement sans littoral ont permis de renforcer les capacités et

d'adapter les technologies aux situations et aux besoins particuliers de chaque pays. Plus de 400 spécialistes, décideurs, techniciens agricoles et universitaires ont été informés de l'état actuel des connaissances d'agrotechnologie en matière de technologie du riz hybride, de réduction des pertes de riz après la récolte et de stratégies de mécanisation agricole durable.

F. Faire participer les entreprises pour parvenir au développement inclusif et durable

45. Les entreprises, notamment les PME, procurent des emplois et créent des revenus, réduisant ainsi la pauvreté. Ce sont elles qui pilotent l'innovation et le développement de technologies nouvelles. Leur participation au développement est donc essentielle. Le secrétariat porte une attention particulière aux besoins des PME pour les aider à s'intégrer concrètement dans les chaînes de valeur régionales, en particulier au moyen d'un projet financé par le Gouvernement japonais pour la sous-région Bassin du Mékong. Le secrétariat a l'intention d'étendre ce projet aux autres sous-régions et de concentrer son activité sur les pays ayant des besoins spéciaux.

46. L'adoption de pratiques d'entreprise responsables, notamment selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies, est essentielle aussi pour parvenir à ce que les entreprises contribuent effectivement au développement inclusif et durable, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et pour que les entreprises deviennent plus concurrentielles et plus durables. La CESAP exécute, à cet égard, le projet « investisseur pour le développement ». Les activités relevant de ce projet ont permis de renforcer les liaisons entre les réseaux locaux du Pacte mondial dans la région et d'augmenter les capacités des organisations/entreprises participantes d'appliquer les principes du Pacte mondial et de la responsabilité sociale des entreprises ou d'en encourager le respect. Le site Web et le portail en ligne du Réseau régional de praticiens pour le Pacte mondial en Asie et dans le Pacifique ont été améliorés techniquement par l'ajout de nombreuses fonctions nouvelles en 2010 et des discussions en ligne ont été organisées et facilitées sur trois sujets choisis par les correspondants du réseau. Le nombre des membres du réseau de praticiens était de 45 à son lancement en 2010. Il était de 159 membres de 21 pays différents à la fin de juillet 2011. De nombreux correspondants du Pacte mondial dans la région ont exprimé leur vive satisfaction de l'appui procuré par le projet.

47. Au titre de la nouvelle stratégie de développement du secteur privé, le secrétariat met actuellement au point la phase II du projet qui cherche à obtenir une participation plus active des pouvoirs publics et de la société civile, notamment des groupes de consommateurs, suivant une perspective globale, pour parvenir à renforcer l'adoption et l'application des principes de la responsabilité sociale de l'entreprise, y compris ceux du Pacte mondial. Son objectif est également de promouvoir les entreprises sociales et l'entreprenariat social.

48. Le secrétariat continue d'associer le secteur des entreprises à ses activités au moyen du Forum des entreprises d'Asie et du Pacifique et de réunions régulières avec le Conseil consultatif des entreprises. Ce dernier apparaît comme un important mécanisme consultatif pour la CESAP en vue de promouvoir un développement inclusif et durable piloté par les entreprises. C'est également un mécanisme d'orientation pour le Forum des entreprises d'Asie et du Pacifique.

III. Questions à examiner par la Commission

49. La Commission voudra peut-être examiner les sujets suivants et formuler des commentaires : 1) les résultats de la deuxième Semaine du commerce et de l'investissement et l'utilité d'une telle manifestation ; 2) le rôle du commerce et de l'investissement intrarégionaux en général et les agissements des accords commerciaux et des chaînes de valeur régionaux pour promouvoir l'intégration régionale ; 3) des instructions à l'intention du secrétariat au sujet des progrès à poursuivre en matière de facilitation du commerce, particulièrement pour promouvoir le commerce intrarégional ; 4) les modalités envisageables pour renforcer le secteur privé et sa participation en tant que moteur de la croissance et contributeur important à la réalisation du développement inclusif et durable ; 5) la nécessité d'améliorer les capacités de transfert de technologie des PME, d'affiner les systèmes d'innovation nationaux et de promouvoir la création d'établissements de recherche-développement dans la région et l'expansion de ceux qui existent, et les activités du CAPTT à cet égard ; 6) la nécessité de recentrer l'attention sur l'importance du secteur agricole pour le commerce et l'investissement et, en conséquence, la possibilité de changer le nom de l'ONUCGMAP qui deviendrait « Centre pour la mécanisation agricole durable », afin de donner une vision plus claire des activités du Centre et d'améliorer son image dans la région Asie-Pacifique ; 7) la création et l'utilité du réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles et le développement et les modalités de financement des stratégies de mécanisation durable de l'agriculture ; 8) les activités et le rôle de la CESAP dans ces différents domaines. À cette fin, la Commission voudra peut-être aussi prendre en considération le rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/6).

Section III Transports

I. Introduction

50. À cause du ralentissement de l'économie mondiale, les pays de la région s'intéressent de plus en plus à renforcer les liens économiques et sociaux intrarégionaux, notamment par le développement des liaisons de transport. Si les transports maritimes et aériens continuent d'augmenter régulièrement en Asie et dans le Pacifique, un plus grand volume d'investissements est nécessaire dans l'infrastructure de transport terrestre de la région et des efforts plus concertés s'imposent pour éliminer les obstacles non physiques au transport international par-delà les frontières. Les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement ont besoin d'une meilleure connectivité des transports pour surmonter leurs problèmes physiques et économiques particuliers et pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

II. Grands problèmes et défis

A. Développer des réseaux de transport régionaux

51. L'idée d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré a été exposée par les ministres des transports dans la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique

(E/ESCAP/63/13, chap. IV)⁸ et exprimée à nouveau trois ans plus tard dans la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie (E/ESCAP/66/11, chap. IV)⁹. Elle a été réaffirmée dans la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique adoptée par la Conférence ministérielle sur les transports à sa deuxième session, tenue à Bangkok en mars 2012 (voir E/ESCAP/68/9).

52. A l'appui de cette idée, le secrétariat a continué d'aider les États membres à améliorer et à développer les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique sur leur territoire, en exécution des accords intergouvernementaux pertinents. En 2010, l'Indonésie, la Turquie et le Népal ont ratifié l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie¹⁰, portant à 28 le nombre total des parties à cet instrument, un seul signataire n'étant pas encore devenu lui-même partie. Le Groupe de travail sur la route d'Asie, réuni à Bangkok en septembre 2011 pour sa quatrième réunion, a adopté des propositions des États membres au sujet de l'intégration de nouveaux tronçons dans le réseau qui portera sa longueur totale à plus de 142 000 km. En ce qui concerne l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique¹¹, la République démocratique populaire lao a ratifié l'accord en 2011, portant à 16 le nombre total des parties. Au cours de l'année écoulée, plusieurs tronçons importants ont été achevés aussi sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et ont fait l'objet d'amendements à l'Accord, adoptés à la deuxième réunion du Groupe de travail sur le réseau du Chemin de fer transasiatique qui a eu lieu à Busan (République de Corée) en juin 2011. Les travaux de construction se poursuivent sur les autres tronçons manquants dans le réseau, en particulier en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République islamique d'Iran et en Turquie.

53. Il reste encore des possibilités considérables d'améliorer l'efficacité de ces réseaux par une intégration plus étroite. À cette fin, le secrétariat encourage le développement des ports secs dans la région, qui permettrait de stocker les marchandises et de les transférer efficacement d'un mode de transport à l'autre en assurant ainsi l'utilisation optimale de l'ensemble des réseaux. La Commission, dans sa résolution 66/4 adoptée le 16 mai 2010 sur l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie, a prié la Secrétaire exécutive d'assurer la connectivité et l'intégration du réseau de la route d'Asie et du réseau du Chemin de fer transasiatique et des autres modes de transport en favorisant l'élaboration d'un accord intergouvernemental sur les ports secs. De nombreux pays ont communiqué au secrétariat des informations sur le potentiel des ports secs sur leur territoire afin qu'elles figurent dans une annexe au projet d'accord. Le projet d'accord révisé sera examiné en vue de son adoption par une réunion intergouvernementale qui doit se tenir en juin 2012. Une fois adopté, l'accord sera ouvert à la signature par les États membres durant la soixante-neuvième session de la Commission en 2013.

⁸ Entérinée ultérieurement par la Commission dans sa résolution 63/9 adoptée le 23 mai 2007 sur l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).

⁹ Entérinée ultérieurement par la Commission dans sa résolution 66/4 adoptée le 19 mai 2010 sur l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie.

¹⁰ Nations Unies, Recueil des traités, vol. 2323, n° 41607.

¹¹ Nations Unies, Recueil des traités, vol. 2596, n° 46171.

54. Le secrétariat encourage activement l'augmentation des investissements dans l'infrastructure de transport, notamment au moyen de partenariats public-privé. Il continuera de faciliter l'échange de données d'expérience dans le domaine de ces partenariats et d'aider les gouvernements à renforcer leurs capacités relatives aux formules nouvelles pour le financement des infrastructures.

B. Faciliter le transport terrestre international et la logistique

55. Pour soutenir l'expansion du commerce international et des réseaux mondiaux de production dans la région, les gouvernements appliquent des mesures d'abaissement des obstacles non physiques dans les opérations de transport. Cependant, les programmes et les projets de facilitation ont souvent été établis de manière isolée et donné des résultats fragmentaires. Par exemple, en partant des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, des organisations sous-régionales et intergouvernementales ont défini leurs propres réseaux et formulé leurs propres accords sous-régionaux en vue d'éliminer les obstacles au transport transfrontalier. En conséquence, certaines divergences techniques, juridiques et opérationnelles sont apparues entre les sous-régions, créant à leur tour de nouveaux obstacles au transport inter-sous-régional. En collaboration avec les organisations sous-régionales comme l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le secrétariat a apporté un soutien technique à la rédaction d'accords sous-régionaux de facilitation des transports afin de préserver la cohérence par rapport aux conventions internationales et, dans l'intérêt d'une harmonisation régionale, le secrétariat travaillera en collaboration avec ses organisations sous-régionales partenaires pour examiner ces questions et faciliter le transport inter-sous-régional en vue de renforcer la connectivité à l'échelle de la région.

56. Pour aider les pays membres à traiter plus efficacement des problèmes de facilitation, le secrétariat a établi un cadre stratégique régional pour la facilitation du transport routier international¹², fondé sur une conception intégrée du transport routier international dans des conditions de sécurité, de souplesse et d'efficacité. Le cadre stratégique régional comporte des stratégies, des modalités et des mesures importantes pour permettre une plus grande coordination dans les dispositions de facilitation du transport conformément aux conventions internationales énumérées dans la résolution 48/11 adoptée par la Commission le 23 avril 1992 sur les modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation. En collaboration avec les États membres, le secrétariat arrêtera un plan d'action pour l'application du cadre stratégique régional. En outre, il met aux points divers outils et des directives applicables à la facilitation pour aider les pays membres et leurs partenaires de développement à formuler des politiques de facilitation des transports, à repérer précisément les obstacles, à renforcer la coordination nationale pour la facilitation et à appliquer les mesures de facilitation.

57. À mesure que le commerce intrarégional augmente, les États membres et les organismes ferroviaires intensifient aussi la recherche des moyens de faciliter de transport ferroviaire international. Cette catégorie de transport partage de nombreux problèmes communs avec le transport routier international, notamment au sujet de l'harmonisation et de la simplification des documents et des procédures. Mais le transport ferroviaire international

¹² E/ESCAP/MCT.2/4, annexe.

doit également régler des problèmes opérationnels et d'interopérabilité qui lui sont propres et qui exigent une collaboration plus étroite entre les pays. Le secrétariat a commencé à identifier des domaines précis où intensifier la coopération pour assurer l'efficacité et la sécurité des opérations entre les pays de la région.

58. Dans la plupart des pays de la région, les prestataires de services logistiques sont encore des entreprises de petite taille et le secteur est fragmenté. Il en résulte des coûts totaux de transport relativement élevés. Pour aider les pays à définir et à appliquer des mesures destinées à créer un secteur de la logistique efficace, le secrétariat collabore avec les administrations publiques et les représentants des entreprises à la rédaction de directives sur l'établissement de normes et de codes de conduite minimums pour les prestataires de services de transit en douane, de transport multimodal et de logistique. Le secrétariat exécute en outre des programmes de formation pour renforcer les compétences dans ces domaines.

C. Renforcer la contribution des transports au développement économique et social

59. Dans la région d'Asie et du Pacifique, le transport routier est traditionnellement le mode de transport dominant parmi les transports terrestres : il est à l'origine d'environ 80 % de la consommation de produits pétroliers par le secteur des transports, contre seulement 2 % pour les chemins de fer. Le secteur des transports est ainsi l'une des principales sources d'émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre. L'expansion de la motorisation et la dépendance appuyée envers les transports routiers causent également une aggravation de la pollution atmosphérique et des encombrements routiers qui produisent des effets préjudiciables à la santé humaine et à la productivité économique. Pour réagir à ce problème, le secrétariat cherche à promouvoir des politiques qui encouragent un changement de mode de transport en faveur du chemin de fer et des transports fluviaux, spécialement pour le transport des marchandises qui est responsable d'environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre dans la région.

60. L'augmentation de la motorisation et l'élévation de la densité de population dans les zones urbaines provoquent une multiplication des accidents de la route. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ces accidents causent chaque année 700 000 décès, soit près de la moitié du total mondial des décès par accident de la route. L'Assemblée générale, préoccupée par les coûts sociaux et économiques des accidents de la route, a adopté la résolution 64/255, en date du 2 mars 2010, sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, dans laquelle les États membres ont proclamé la période 2011-2020 décennie d'action pour la sécurité routière. Dans la région d'Asie et du Pacifique, poursuivant l'objectif ambitieux de réduire les décès et les blessures graves sur les routes de la région de 50 % entre 2011 et 2020, le secrétariat a dressé une liste de 25 cibles et de 36 indicateurs dans huit domaines afin que les États membres en tiennent compte dans la planification et l'application de leurs stratégies nationales de sécurité routière et pour évaluer les progrès accomplis¹³. Le secrétariat aide les États

¹³ La Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique, adoptée par la Conférence ministérielle sur les transports, réunie à Busan (République de Corée) en 2006, a invité les membres et membres associés à prendre des mesures de sécurité routière dans les huit domaines suivants : a) faire de la sécurité routière une priorité dans l'élaboration des politiques ; b) rendre les routes plus sûres pour les

membres à définir leur stratégie nationale et à fixer ou à préciser les buts et objectifs de sécurité routière pour la Décennie d'action en organisant des ateliers nationaux et en fournissant des services consultatifs.

61. La mobilité offerte par les transports est importante pour tous les pays et elle est essentielle au commerce intérieur et international des pays en développement archipels et insulaires. À cause de leur petite taille, de leur population peu nombreuse, de leurs possibilités de production limitées et des longues distances qui séparent les îles, les services de transport maritime à destination de ces pays et entre eux opèrent dans des circonstances difficiles qui leur sont propres à cause des volumes de trafic réduits et souvent irréguliers, de la longueur des voyages et des insuffisances de l'infrastructure et de l'équipement portuaires. En collaboration avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, le secrétariat prépare plusieurs études analytiques qui porteront sur les contraintes de la demande et de l'offre grevant le transport maritime interinsulaire, et qui proposeront des solutions pratiques.

62. Enfin, l'année 2015 marquera le terme du délai prévu pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines cibles fixées ont été atteintes dans la région de l'Asie du Pacifique qui est néanmoins en retard, par exemple, pour le pourcentage d'enfants en état d'insuffisance pondérale, l'achèvement de l'enseignement primaire, la santé maternelle et infantile et l'assainissement de base. L'infrastructure et les services de transport peuvent jouer un rôle beaucoup plus grand dans la poursuite de ces objectifs du Millénaire car ils donnent accès aux marchés intérieurs et internationaux, aux emplois et aux services sociaux. Le secrétariat redoublera d'efforts pour identifier les meilleures pratiques en matière de contribution des transports à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en vue, spécialement, d'améliorer l'entretien routier, la logistique de la ferme au marché et la sécurité alimentaire.

III. Questions à examiner par la Commission

63. Les pays membres voudront peut-être échanger des données d'expérience et exprimer leurs vues au sujet des différents problèmes susmentionnés, et procurer au secrétariat des indications sur l'orientation à donner à ses travaux futurs compte tenu des résultats de la Conférence ministérielle sur les transports à sa deuxième session (voir E/ESCAP/68/9).

Section IV Environnement et développement

I. Introduction

64. La région reste soumise aux conséquences des contraintes de ressources et des changements climatiques. L'incertitude économique, résultant en

usagers vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les piétons, les utilisateurs de véhicules non motorisés, les motocyclistes et les personnes handicapées ; c) rendre les routes plus sûres et réduire la gravité des accidents (construire des routes qui « pardonnent » les erreurs éventuelles des usagers ; d) assurer une meilleure sécurité des véhicules et encourager une publicité responsable de la part des constructeurs ; e) améliorer, aux niveaux national et régional, les systèmes de sécurité routière et la gestion et l'application des règles de sécurité routière ; f) améliorer la coopération et encourager les partenariats ; g) sert de la Route d'Asie un modèle sur le plan de la sécurité routière ; h) sensibiliser efficacement aux questions de sécurité routière le public, les jeunes et les automobilistes.

partie de la concurrence plus vive pour l'accès aux ressources et de l'instabilité climatique, réduit les perspectives de croissance et aggrave les inégalités sociales. Plus de 400 millions de personnes n'ont toujours pas accès à des sources d'eau améliorée et quelque 800 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité. D'après les estimations, la demande d'énergie continuera d'augmenter de 2,4 % par an entre 2005 et 2030 pour soutenir la croissance économique. La population urbaine de la région, dont 30 % à 35 % vivent toujours dans des taudis, devrait doubler d'ici à 2030 et produira alors, selon les estimations, 600 millions de tonnes de déchets.

65. D'après une évaluation de l'intensité de ressources, la région consomme trois fois plus de ressources que le reste du monde pour produire une unité de valeur ajoutée. Le rapport récent du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la viabilité mondiale signale qu'à l'échéance de 2030, le monde aura besoin d'au moins 50 % de plus de produits alimentaires, 45 % de plus d'énergie et 30 % de plus d'eau. Il conclut clairement que le modèle mondial actuel de développement n'est pas viable et qu'il n'est plus possible de continuer à « faire comme d'habitude ».

66. Un changement systémique s'impose pour répondre à cette situation. Il faudrait, en conséquence, que les pays de la région remédient aux manques de développement dans les structures de gouvernance et les structures institutionnelles, les structures des prix, la conception de l'infrastructure, et qu'ils renforcent les capacités pour faire en sorte que des problèmes comme l'urbanisation rapide, l'augmentation de la demande d'énergie et d'eau deviennent autant de chances de développement durable.

II. Grands problèmes et défis

A. Intégrer la durabilité environnementale dans le développement socioéconomique

67 Le sous-programme a aidé les États membres de la CESAP à intégrer la durabilité environnementale dans le développement économique et social, y compris l'application de la formule de la croissance verte et des autres initiatives politiques concrètes ainsi que la planification et la gestion écoefficaces de la mise en valeur des ressources naturelles, notamment l'énergie et l'eau, et le développement urbain durable, en jouant le rôle d'un centre de connaissances qui continue à renforcer les capacités de toutes les parties prenantes au niveau régional, sous-régional et national. Il a également créé des liens solides entre ses travaux normatifs et ses activités opérationnelles, en privilégiant le développement de stratégies innovatrices et la documentation, l'analyse et la diffusion des différentes politiques envisageables et des bonnes pratiques. Le sous-programme a facilité la création d'un consensus parmi les différentes parties prenantes au sujet de la coopération à l'échelon régional. La plupart de ses activités ont été exercées en partenariat et ont donc créé des synergies avec les organismes des Nations Unies appartenant au Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique et d'autres partenaires extérieurs du système des Nations Unies.

68. Dans le cadre de son mandat d'animateur du processus préparatoire régional, la CESAP a renforcé la présence régionale des pays membres dans le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en convoquant, à Séoul en octobre 2011, une réunion préparatoire régionale à laquelle ont participé plus de 300 délégués venus de 40 pays, comprenant des représentants de la société civile et des

organisations internationales. La réunion a adopté le Document final de Séoul¹⁴ portant sur les deux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) : a) l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; b) le cadre institutionnel pour le développement durable. Le Document final de Séoul a été soumis au secrétariat de la Conférence Rio+20 en tant que contribution régionale aux négociations mondiales.

69. L'analyse approfondie des problèmes particuliers de la région dans la réalisation du développement durable a reçu également l'appui de la publication commune de la CESAP, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la BASD intitulée *Green Growth, Resources and Resilience*¹⁵. Le rapport a fourni une base analytique pour la compréhension des problèmes et des préoccupations se présentant aux États membres ; il a relevé que certains États membres prenaient déjà des mesures pour rendre la croissance économique plus efficace du point de vue des ressources et plus durable du point de vue environnemental. En partant de cette analyse, le document intitulé *Plan de route de la croissance verte à faible émission de carbone* a été publié en avril 2012. Il suggère des choix de politiques pour un changement de système économique favorable à la croissance verte à basse émission de carbone. À partir d'exemples venant de la région et du dehors, il propose aux décideurs une série d'options à appliquer pour engager un changement des systèmes économiques afin d'améliorer la qualité de la croissance.

70. En liaison avec ce document, des directives sur l'infrastructure urbaine durable ont été publiées et utilisées à l'occasion d'un cours international de formation en novembre 2011. Afin d'élargir la diffusion du Programme de renforcement des capacités de croissance verte, un centre d'enseignement en ligne a été créé et propose six semaines de cours sur les éléments fondamentaux de la croissance verte. À ce stade, plus d'une centaine d'utilisateurs se sont inscrits. D'autres cours de formation seront offerts en 2012-2013 : sur les villes vivables, le soutien de la croissance, les investissements dans le capital naturel, les activités commerciales vertes favorables aux pauvres, les innovations et la technologie vertes. Un site consacré à la mise en commun des bonnes pratiques et des connaissances est aussi en cours de construction. Au titre du programme de renforcement des capacités de croissance verte, le Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte continue de fonctionner depuis son lancement à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement tenue en 2005¹⁶. Ses activités ont comporté des programmes de formation et des projets pilotes dont les résultats sont partagés dans toute la région à travers le réseau et atteignent un public plus large encore par un centre en ligne. Les travaux au sujet des investissements dans le capital naturel sont à l'origine de modifications des législations et d'un renforcement des capacités en matière de paiement en échange des services de l'écosystème en Asie du Sud-Est.

¹⁴ Voir E/ESCAP/ 68/10, chap. I.

¹⁵ ST/ESCAP/2600.

¹⁶ Voir Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The Fifth Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2005 (ST/ESCAP/2379)* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.F.31), Annexe III.

B. Développement urbain inclusif et durable

71. Parmi ses activités au sujet du développement urbain durable, la CESAP a publié en juin 2011 le premier rapport sur l'état des villes d'Asie, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et United Cities and Local Governments Asia-Pacific¹⁷. Le rapport décrit l'effet et les problèmes créés par l'urbanisation rapide dans la région. Il a attiré l'attention des autorités publiques sur les problèmes du développement économique, de la pauvreté, de l'environnement, des changements climatiques et de la gouvernance dans les villes. Il montre que l'un des principaux freins du développement urbain durable vient du manque de capacités et de connaissances à l'échelon local et de la difficulté d'accéder à des données et des informations fiables.

72. La CESAP, jointe à plus de 30 organisations partenaires du système des Nations Unies et extérieures au système, a organisé le cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation qui s'est tenu en juin 2011 pour examiner les problèmes critiques et émergents de l'urbanisation et pour partager la connaissance des bonnes pratiques. Le Forum a réuni plus de 900 participants comprenant des ministres, des maires, des hauts fonctionnaires des administrations nationales et locales, des universitaires, des organisations associatives, des représentants du secteur privé et des journalistes de plus de 45 pays. Les travaux ont comporté des débats plénières et plus d'une trentaine de discussions de groupe et d'événements parallèles sur des sujets sous-régionaux, notamment le Dialogue ministériel sur les villes sans taudis, co-organisé par la CESAP et le Gouvernement thaïlandais et le Réseau asiatique pour le droit au logement. Le Forum s'est prononcé en faveur de la recherche d'un développement urbain qui soit inclusif, durable et solide moyennant un renforcement de la coopération entre les divers niveaux de l'administration publique, les départements et les organismes, et en partenariat avec les autres grandes parties prenantes urbaines¹⁸. Pour aider à appliquer une telle méthode globale, le Forum a demandé à la CESAP de faire office, conjointement avec les partenaires, de centre régional de connaissances et de réunir, d'analyser et de diffuser les connaissances et les bonnes pratiques pertinentes, d'encourager à davantage de recherches sur les questions urbaines, de réunir des forums de l'urbanisation rassemblant les diverses parties prenantes et les différents secteurs concernés à l'occasion des dialogues ou conférences ministériels, d'organiser un dialogue thématique de politique générale sur des questions précises concernant les villes, comme la gouvernance municipale, la gestion des terres urbaines, les finances municipales, les transports urbains, la réhabilitation des taudis et le tissu social, et d'offrir davantage de possibilités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des autorités nationales et des autres parties prenantes.

73. La CESAP continue d'exécuter des projets pluriannuels d'assistance technique qui associent les trois piliers du développement durable et de la résilience dans les zones urbaines. Le projet de la CESAP sur la gestion des déchets solides cherche à promouvoir un changement d'attitude qui fasse percevoir les déchets comme des ressources et qui provoque le passage de la

¹⁷ Programme des Nations Unies pour les établissements humains et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The State of Asian Cities 2010/2011* (Fukuoka : ONU-Habitat, 2010).

¹⁸ Voir E/ESCAP/CED(2)/2.

gestion des déchets à la récupération des ressources. Le projet s'applique au Bangladesh, au Cambodge, au Pakistan, à Sri Lanka et au Viet Nam. Il a déjà donné une formation à plus de 100 décideurs et praticiens.

74. Des projets de la CESAP sur l'infrastructure hydraulique écoefficiente et la gestion des eaux usées dans le secteur urbain sont en cours d'exécution au Bhoutan, en Indonésie, en Mongolie, au Népal et aux Philippines, avec pour objectif d'appliquer les éléments essentiels de la conception de la croissance verte. Les activités comprennent « La conception astucieuse de l'infrastructure urbaine pour l'eau au Bhoutan », « L'application pilote de la conception durable pour le développement de l'école verte aux Philippines » et « Un système mobile d'approvisionnement en eau saine dans le désert de Gobi en Mongolie » pour remédier aux problèmes de la rareté de l'eau urbaine et pour rendre l'usage des ressources plus efficace dans le contexte du développement urbain durable. La CESAP poursuit également ses activités visant à rendre les codes de la construction plus résistants et plus écoefficientes. Les codes de la construction de plusieurs pays en développement et pays développés ont été comparés entre eux et une analyse est en cours pour déterminer quels codes de la construction doivent servir de référence et de source d'inspiration. La CESAP procède en outre à une recherche analytique et pratique sur les éco-établissements favorables aux pauvres afin d'étudier les moyens de répondre de façon synergique aux problèmes de développement différents mais connexes à l'échelon de la communauté et de situer les points d'intersection en vue d'un partenariat réussi entre les communautés, les administrations locales et les autres parties prenantes urbaines.

75. Le projet de la CESAP sur l'amélioration de la gestion des services municipaux en Asie centrale porte principalement sur la rédaction de directives de portée générale sur l'amélioration de la fourniture des services municipaux en Ouzbékistan et dans les autres républiques d'Asie centrale. La CESAP et ONU-Habitat ont également lancé des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques dans les villes. Le projet rassemble des informations sur les meilleures pratiques et établit un guide simplifié à l'intention des décideurs sur l'adaptation aux changements climatiques dans les villes de la région.

C. Promouvoir la coopération régionale en matière de sécurité énergétique et de gestion des ressources hydrauliques

76. Les travaux de la CESAP sur la sécurité énergétique et la gestion des ressources hydrauliques ont consisté à encourager la coopération régionale pour le renforcement de la sécurité énergétique et l'amélioration de la gestion des ressources hydrauliques et à promouvoir l'application des résolutions. Le secrétariat a organisé la réunion d'un groupe d'experts qui s'est tenue en septembre 2011 à Bangkok pour faire le point des problèmes en rapport avec l'organisation du Forum Asie-Pacifique de l'énergie prévu en 2013. Par l'intermédiaire du Groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des catastrophes du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, le secrétariat a créé le Sous-Comité ONU-énergie Asie-Pacifique en vue de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent des problèmes énergétiques.

77. Les travaux engagés par le secrétariat ont contribué aux activités de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous¹⁹, en particulier pour atteindre l'objectif de l'accès universel aux services énergétiques de base à l'échéance de 2030. Le secrétariat exécute des projets visant à renforcer le Partenariat public-privé en faveur des pauvres pour améliorer l'accès à l'énergie dans un certain nombre de pays les moins avancés dont le Bangladesh, le Népal et la République démocratique populaire lao, afin de démontrer plus avant l'application des formules de financement innovatrices et des technologies appropriées de l'énergie renouvelable pour le développement rural durable. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, la CESAP et la Commission économique pour l'Europe ont organisé le deuxième Forum international sur l'efficacité énergétique qui a eu lieu à Douchanbé (Tadjikistan) en 2011 et qui a réuni les participants d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Nord-Est, d'Asie centrale et d'Europe. Le Forum a relevé le rôle important de la coopération intrarégionale dans la réalisation du potentiel d'efficacité énergétique qui aiderait à résoudre les problèmes concernant la sécurité énergétique, le développement économique et les aspects environnementaux et sociaux. Le troisième Forum doit se tenir à Bishkek en 2012 et portera sur le thème plus large de l'énergie durable, y compris l'énergie renouvelable. Sur la base des recommandations d'un groupe d'experts qui s'est réuni à l'initiative du secrétariat pour évaluer les possibilités de coopération régionale en matière d'efficacité énergétique en Asie du Nord-Est, le secrétariat continuera à développer des stratégies pour opérationnaliser les activités en Asie du Nord-Est.

78. La gestion des ressources hydrauliques est constamment un problème pour les pays d'Asie et du Pacifique. À la suite des inondations et des phénomènes de sécheresse dans la région, la CESAP a poursuivi son analyse des besoins de renforcement des capacités dans différents segments des secteurs de l'eau, notamment l'organisation de programmes de formation portant sur la gestion globale intégrée des ressources hydrauliques, la sécurité de l'eau pour la consommation domestique, la gestion des bassins versants, la gestion des organisations des bassins fluviaux, la gestion des crues, le règlement des conflits et la gestion intégrée des bassins lacustres. À l'occasion des inondations destructrices qui se sont produites en Thaïlande, la CESAP a collaboré avec une équipe sous la direction de la Banque mondiale afin d'évaluer les dommages et les pertes subies par le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans le pays. Les conclusions de l'évaluation des besoins après la catastrophe ont été soumises au Ministère des finances du Gouvernement thaïlandais à la fin de novembre 2011.

79. La CESAP intensifie ses préparatifs en vue de deux réunions stratégiques sur l'eau : le deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau, qui se tiendra en mai 2012 à Bangkok et le sixième Forum mondial de l'eau qui aura lieu en mars 2012 à Marseille (France). Plus de 50 études de cas ont été rassemblées par la CESAP et ses partenaires sur les sujets de « la sécurité de l'eau à usage domestique » et « la sécurité économique et la sécurité de l'alimentation et de l'eau » ; elles seront examinées à ces réunions. La CESAP apporte aussi un soutien aux préparatifs de la Conférence Rio+20, notamment sous la forme d'évaluations des besoins de renforcement des capacités et par des études de consultance sur la situation de la gestion des ressources hydrauliques depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La CESAP a réuni plusieurs

¹⁹ Voir la résolution de l'Assemblée générale 65/151.

groupes d'experts sur le suivi des investissements et des résultats dans le secteur de l'eau ; les recommandations des experts ont servi à établir des cadres génériques de stratégies et de plans d'action que les pays membres peuvent utiliser pour suivre les investissements dans le secteur de l'eau à divers niveaux. Simultanément, dans le cadre d'ONU-Eau, la CESAP continue d'apporter un soutien et une contribution à l'examen des questions de fond dans les domaines thématiques et en participant aux équipes de travail des programmes d'ONU-Eau.

III. Questions à examiner par la Commission

80. La Commission voudra peut-être donner des orientations au sujet des choix de politiques mis en évidence et des initiatives entreprises par le secrétariat pour aider les pays membres.

Section V

Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

I. Introduction

81. En 2011, l'Asie et le Pacifique a été de nouveau la région du monde la plus gravement touchée. Elle a été le théâtre des trois plus grandes catastrophes qui ont provoqué les pertes économiques les plus lourdes : le puissant tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé l'est du Japon et causé des pertes estimées à 210 milliards de dollars des États-Unis, les inondations exceptionnelles en Thaïlande dont le coût s'est élevé à 46 milliards de dollars des États-Unis et le tremblement de terre en Nouvelle-Zélande qui a causé 16 milliards de dollars de dégâts. Parmi les 10 plus grandes catastrophes d'après le nombre de décès, huit se sont produites en Asie : au Japon où plus de 19 800 personnes ont trouvé la mort, suivi des Philippines, de la Thaïlande, de la Turquie, du Pakistan, du Cambodge, de la Chine et de l'Inde²⁰. La région a concentré 89,81 % du total des victimes mortelles des catastrophes.

82. Les applications de la technologie spatiale ont tenu un rôle très important dans la surveillance, l'alerte rapide et les communications d'urgence dans le cadre de la lutte contre les catastrophes. Les images des satellites en temps quasi réel ont été un outil essentiel en Thaïlande pour suivre l'évolution des graves inondations, sans précédent depuis 60 ans. De plus en plus d'États membres, spécialement parmi les pays insulaires en développement du Pacifique et les pays les moins avancés, ont compris l'importance des applications spatiales et demandé au secrétariat de la CESAP de les aider à renforcer leurs capacités.

83. Parallèlement, en Asie et dans le Pacifique, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont apparues comme un accélérateur du changement de modèle régional de développement, suivant lequel la croissance économique trouve de plus en plus son ressort à l'intérieur même de la région. Cependant, de nombreux problèmes restent à régler pour préparer les sociétés aux technologies de la génération montante et pour parvenir à la connectivité d'un bout à l'autre de la région pour une société des connaissances plus inclusive. De profondes différences

²⁰ <http://cred.be/sites/default/files/PressConference2011.pdf>

subsistent toujours dans l'accès au numérique entre les pays et à l'intérieur des pays de la région. Elles sont dues largement à l'inégalité entre les pays dans la capacité de transmettre internationalement le courant de communications. Pour combler ces différences et apporter des solutions innovatrices aux problèmes de développement, les pays en développement de la région ont besoin, dans la société d'aujourd'hui basée sur les connaissances, de politiques appropriées en matière de TIC et d'un renforcement des capacités humaines. Le Sommet mondial sur la société de l'information a montré qu'il fallait renforcer les capacités humaines dans le domaine des TIC.

II. Grands problèmes et défis

A. Réduction des pertes économiques, préservation des gains de développement et vulnérabilité sociale aux catastrophes

84. Par l'ampleur des dommages causés par les catastrophes, l'année 2011 a été la plus coûteuse de l'histoire. Le montant total des pertes économiques provoquées par les catastrophes a été estimé à 366 milliards de dollars des États-Unis, contre 222 milliards de dollars en 2010 ; l'Asie et le Pacifique viennent en tête, les pertes subies par le Japon, la Thaïlande et la Nouvelle-Zélande dépassant 270 milliards de dollars. Également en 2011, des crues exceptionnelles se sont produites au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, tandis que le typhon Washi a frappé rudement les Philippines. Au total, plus de 13 millions de personnes ont été victimes de ces catastrophes dans ces cinq pays²¹. Le Pakistan a de nouveau souffert d'inondations en 2011 ; 8,9 millions de personnes ont été touchés.

85. Étant donné que la production et la distribution des marchandises ont une dimension mondiale, une catastrophe dans un pays peut réagir sur les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales. Le tremblement de terre et le tsunami au Japon ont eu de vastes répercussions. La CESAP a estimé qu'un ralentissement de la croissance économique d'un point de pourcentage au Japon entraînerait un ralentissement de 0,1 point de pourcentage de la croissance des économies en développement d'Asie et du Pacifique, à cause essentiellement des relations d'exportation, certains pays étant plus exposés que d'autres²². De même, les inondations de 2011 en Asie du Sud-Est ont causé des dommages économiques massifs et créé également de choc négatif de l'offre dans toute la région et dans le monde à cause de profondes perturbations de la production industrielle de composants électroniques et de pièces détachées pour l'automobile. La Thaïlande a été le pays le plus gravement touché, la plupart des dommages et des pertes s'étant réalisée dans le secteur manufacturier. Il faut s'attendre également à ce que les inondations entraînent un choc négatif de l'offre dans le secteur de la production agricole régional et mondial à cause de la perte d'une grande partie de la production de riz dans les principaux pays de riziculture²³.

²¹ Debarati Guha-Sapir, Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), « Disasters in numbers 2011 », conférence de presse CRED-UNISDR, Genève, 18 janvier 2012 (voir <http://cred.be/sites/default/files/PressConference2011.pdf>).

²² Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2011 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.2).

²³ Davantage d'informations figurent dans Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2011: Year-end Update (ST/ESCAP/2612).

86. L'augmentation de la population, qui entraîne un développement et une urbanisation rapides, l'installation d'une population plus nombreuse dans les régions basses exposées aux inondations, la mauvaise utilisation des sols, l'obstruction des cours d'eau naturels et d'autres problèmes environnementaux sont largement responsables de l'augmentation du risque de catastrophe à de nombreux endroits en Asie et dans le Pacifique. Un délai considérable s'écoule entre le développement rapide et l'investissement dans la réduction des catastrophes en Asie. Le développement durable et inclusif exige incontestablement la réduction des risques de catastrophe.

87. La coopération régionale pour le rassemblement et la mise en commun des données et de l'information sur les catastrophes est un moyen essentiel de contribuer à la réduction des risques de catastrophe, particulièrement dans le cas des phénomènes transfrontaliers. À la suite du grave tremblement de terre et du tsunami dans l'est du Japon, la CESAP a co-organisé avec le Gouvernement japonais et les organisations régionales/internationales la mise en commun des expériences et des leçons à tirer des grandes catastrophes parmi les décideurs et les experts de la région travaillant aux opérations de redressement et de reconstruction. De même, à la suite des vastes inondations de 2011 en Asie du Sud-Est, la CESAP a organisé un Forum régional pour partager les informations et les leçons apprises parmi les responsables publics des pays et pour aider au renforcement des capacités de gestion des risques d'inondation. Le secrétariat poursuivra cette action en vue de renforcer les mécanismes de partage des informations et des connaissances et d'en faciliter le fonctionnement.

88. Pour répondre au besoin pressant du Gouvernement thaïlandais d'obtenir des images satellitaires des inondations en octobre 2011, la CESAP a collaboré avec les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux pour fournir des données satellitaires en temps quasi réel afin d'améliorer la qualité du suivi des inondations en Thaïlande. La CESAP cherchera à créer des réseaux et des partenariats et à institutionnaliser le processus donnant un accès régulier aux données satellitaires et à l'information critique dans les périodes de grande catastrophe, afin d'aider ses États membres.

89. À cette fin, la CESAP a déjà établi des plans avec Sentinel Asia et la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures »²⁴, par une action de coopération CESAP-Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) pour l'information satellitaire après les catastrophes, spécialement à l'intention des pays en développement moins bien desservis de la région. En outre, le secrétariat travaillera avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le secteur privé en vue d'élargir l'accès aux données satellitaires en temps quasi réel afin de renforcer à l'avenir les capacités de suivi des catastrophes des pays membres de la CESAP. Le secrétariat collabore aussi avec la Fédération de Russie au sujet de son Système aérospatial international de surveillance mondiale (IGMASS) dans le but d'utiliser les ressources spatiales pour la gestion des risques de catastrophe.

90. La CESAP continuera à fournir une assistance technique aux États membres qui en ont besoin. Le programme des services consultatifs régionaux de la CESAP a été élargi aux pays suivants : Afghanistan, Arménie, Bouthan, Cambodge, Maldives, Mongolie, Népal, Thaïlande et Timor-Leste. Le secrétariat encourage les services consultatifs régionaux

²⁴ <http://www.disasterscharter.org/>

pour les pays membres de la CESAP ayant des besoins spéciaux. En réponse à une demande du Gouvernement thaïlandais portant sur la réalisation d'une évaluation rapide des besoins à la suite des inondations catastrophiques de 2011, la CESAP s'est associée à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Banque mondiale pour effectuer une évaluation multisectorielle des dommages, des pertes et des besoins en vue du redressement et de la reconstruction.

91. Afin de procurer aux États membres une analyse et des choix de politiques centrés sur les besoins de la région pour qu'ils puissent améliorer leur action de réduction des risques et de développement, la CESAP continuera de publier, conjointement avec le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le rapport Asia-Pacific Disaster Report qui présente une étude analytique dans une optique économique et sociale. Le rapport de 2012 contiendra une évaluation régionale pour la région de la CESAP qui constituera une contribution au Rapport d'évaluation mondial 2013 sur la réduction des risques de catastrophe. Le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement continuera de fonctionner comme un centre régional d'échange et de documentation pour l'intégration des risques de catastrophe dans le développement.

92. Avec l'appui de la Fédération de Russie, le secrétariat encourage la coopération à l'échelon sous-régional et a créé le Réseau de connaissances sur la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale pour la réduction des risques d'inondation. Le but est de permettre un partage de l'information et des connaissances susceptibles d'améliorer la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Le secrétariat prévoit de poursuivre son action sous l'angle multirisques par la participation active du Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale.

93. Le fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est a reçu deux nouvelles contributions en 2011, venant de la Suède et des Philippines. Un examen d'évaluation fait en 2011 a confirmé que le Fonds contribuait fortement aux capacités d'alerte rapide dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. Le Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien est entré en service le 12 octobre 2011. L'Australie, l'Inde et l'Indonésie sont désormais les fournisseurs de services régionaux sur les tsunamis, responsables d'émettre des avis d'alerte au tsunami dans l'océan Indien. Le Fonds a contribué à l'adoption de normes communes et au renforcement des capacités nationales pour ce système. Le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques (RIMES), créé avec l'aide du Fonds, fait aussi partie intégrante des moyens d'appui pour cette importante ressource de la région Asie-Pacifique. L'établissement du système d'alerte au tsunami pour l'océan Indien marque un grand pas en avant. Une étude commandée par la CESAP estime que 160 000 vies humaines auraient pu être sauvées si un tel système d'alerte avait existé le 26 décembre 2004. Quant à la prévention des pertes dans l'avenir, une estimation prudente considère que ce système contribuera à sauver un millier de vies humaines chaque année dans les 100 prochaines années. Le Fonds continuera à soutenir les mesures de renforcement de la résilience dans la région.

94. Dans le cadre du Programme régional sur les applications spatiales pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, la CESAP a lancé le

Mécanisme régional de coopération pour la surveillance des catastrophes et l'alerte rapide, particulièrement en cas de sécheresse, et le secrétariat renforcera son activité en vue de le rendre opérationnel. Il poursuivra aussi son action actuelle de renforcement des capacités et de formation au moyen des réseaux créés en Chine, en Inde et en Indonésie dans le cadre de ce programme. L'activité en cours pour organiser une formation de groupe à l'intention des pays insulaires du Pacifique pour le développement des capacités et pour l'intégration de ces pays dans les réseaux d'éducation et de formation du Programme se poursuivra en se concentrant plus précisément sur les activités répondant précisément et spécialement au contexte et sur les initiatives de création de partenariats. Ces activités chercheront spécialement à remédier aux manques de capacités dans le Pacifique. Le secrétariat travaillera également en partenariat avec le Bureau de Beijing du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) pour promouvoir conjointement les activités de développement des capacités dans la région.

95. Le secrétariat utilisera le projet en cours, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, afin de renforcer dans la région les capacités des administrations publiques en vue de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo²⁵ moyennant l'utilisation d'outils normalisés d'information statistique et géographique. Un réseau à l'échelle régionale reliant les communautés de pratique pour le Système d'information géographique (SIG), les statistiques et les applications des technologies de l'information, de la communication et de l'espace sera créé également. Le secrétariat a entrepris une série d'activités de large portée comprenant des réunions de groupes d'experts, des enquêtes d'évaluation des besoins et des manques pour les données géo-référencées sur les catastrophes, la création d'un réseau en ligne et le développement d'un système d'information normalisée comportant des statistiques socioéconomiques et des informations géo-référencées. Le projet s'adresse aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement de la région.

96. Le secrétariat poursuivra ses activités pour mettre en place un mécanisme régional de coopération pour l'amélioration des capacités de communication au sujet des catastrophes, dans l'intérêt de la diffusion à temps des avis d'alerte rapide, du signalement précis des cas de catastrophe et de l'organisation efficace des mesures de réaction. Le secrétariat redoublera d'efforts pour créer la plateforme régionale Asie-Pacifique pour les capacités de communication en matière de catastrophe et son élément central pour les communications d'urgence, en collaboration avec les membres du Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et de la communication, en particulier l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique (TAP).

97. Les activités de développement des capacités au titre du sous-programme ont comporté également un appui au processus d'application de la résolution 67/4 de la Commission sur la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

²⁵ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

B. Technologies de l'information et de la communication: accélérateur de la croissance économique, de l'intégration régionale et des outils essentiels pour la gestion des risques de catastrophe

98. Les TIC ont servi à encourager la croissance du commerce intrarégional. Dans la période 2002-2009, le commerce intrarégional de marchandises des TIC a augmenté en moyenne de 20,8 % par an, au lieu de 15,7 % et 8,39 % pour les marchandises des TIC à destination des marchés de l'Union européenne et des États-Unis, respectivement²⁶. Elles sont aussi à l'origine de profondes modifications des schémas d'emploi et ont élargi les possibilités d'emploi dans ce secteur. Par exemple, dans le secteur chinois des télécommunications, l'emploi a augmenté à une moyenne annuelle de 3,7 % de 2002 à 2008, alors que la croissance annuelle moyenne totale de l'emploi se maintient en dessous de 1,2 % depuis le milieu des années 1990²⁷. Dans le même contexte, la Chine est devenue en 2011 le plus grand marché pour les smartphones, dépassant les États-Unis²⁸.

99. Les TIC sont apparues dans la région comme une source de dynamisme et d'innovation qui a permis à quasiment tous les secteurs d'augmenter leur productivité et qui a modifié la manière dont les entreprises intègrent les processus de production de part et d'autre des frontières. Le fait que les téléphones mobiles approchent rapidement de l'ubiquité dans la région (qui est passée de six à 61 abonnements de téléphonie mobile pour 100 habitants en moyenne en moins de 10 ans) améliore radicalement la connectivité des économies et autonomise les populations auparavant marginalisées²⁹.

100. Les TIC deviennent un outil indispensable dans la gestion des risques de catastrophe, particulièrement en ce qui concerne les systèmes d'alerte rapide, la connectivité « du dernier kilomètre », la cartographie de l'impact. Le tremblement de terre et le tsunami de 2011 dans l'est du Japon, les inondations de 2011 en Thaïlande, etc., ont donné lieu à une vaste utilisation des moyens des TIC, y compris les images satellitaires pour une réaction efficace.

101. Le véritable frein à l'exploitation du potentiel transformateur des TIC, soit comme accélérateur du développement économique et de l'intégration régionale soit comme un jeu d'outils essentiels pour la réduction des risques de catastrophe, vient des profonds écarts numériques qui existent entre les pays de la région et à l'intérieur des pays. Il reste à régler plusieurs problèmes avant de parvenir à une véritable connectivité transfrontalière à l'échelle de toute la région. L'un des besoins fondamentaux de la région, pour pouvoir exploiter l'avantage de la société d'aujourd'hui fondée sur les

²⁶ CESAP. À partir de la Base de donnée des statistiques du commerce des Nations Unies sur les importations déclarées par les économies d'Asie et du Pacifique de marchandises des TIC provenant des économies d'Asie et du Pacifique. Les marchandises des TIC sont définies dans le Guide de l'OCDE : mesurer la société de l'information, annexe 1A (OCDE, 2009).

²⁷ CESAP. Salariés des télécommunications à plein temps en Chine, d'après la base de données 2010 sur les indicateurs TIC de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Variation annuelle en pourcentage en Chine obtenue dans Annuaire statistique de l'Asie et du Pacifique 2011 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.1), p. 220.

²⁸ Reuters. « China overtakes U.S. in smartphone sales-analysis », consulté le 25 novembre 2011 à l'adresse : <http://www.reuters.com/article/2011/11/23/china-usa-smartphones-idUSN1E7AL1KX20111123>

²⁹ Union internationale des télécommunications, World Telecommunication/ICT Indicators Database 2011, 15e édition (Genève, UIT, 2011).

connaissances, concerne la création d'un environnement de politique générale favorable, assorti d'une expansion de l'infrastructure des TIC à l'échelle de la région au moyen de la coopération intergouvernementale.

102. Un autre besoin critique pour combler le fossé numérique dans la région de l'Asie et du Pacifique concerne la création de capacités humaines et institutionnelles, spécialement parmi les administrations publiques, pour utiliser les TIC afin de réaliser les objectifs nationaux de développement. Les autorités publiques et les décideurs jouent un rôle essentiel pour parvenir à ce que les différents secteurs et les diverses parties prenantes adoptent une vision commune des TIC pour le développement. Le Sommet mondial sur la société de l'information a relevé particulièrement que la formulation des stratégies nationales des techniques de l'information doit faire partie intégrante des plans nationaux de développement et chercher à contribuer à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus³⁰. Les mesures d'encouragement à la création de capacités dans le domaine des TIC pour le développement doivent donc s'adresser en priorité aux décideurs dans tous les secteurs. En outre, conformément aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable³¹, les activités doivent aussi répondre aux besoins des étudiants et des jeunes qui forment la prochaine génération de dirigeants et qui seront les décideurs dans la société de demain.

103. Pour promouvoir les TIC comme un accélérateur de la croissance économique et de l'intégration régionale, le secrétariat exécutera une série d'activités qui comprendront des études et des dialogues régionaux de politique générale sur les moyens de combler les manques dans le domaine des TIC afin d'accélérer la connectivité pour soutenir la croissance économique inclusive et durable. Ces travaux constitueront le suivi des conclusions et recommandations qui se seront dégagées au long de l'année écoulée, notamment à l'issue de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le développement durable et inclusif de l'infrastructure, organisée par le Gouvernement indonésien et devant se tenir du 2 au 4 mai 2012. Les activités s'articuleront autour d'études analytiques et de dialogues régionaux sur les politiques générales envisageables pour combler les manques d'infrastructures et d'accès dans le domaine des TIC dans la région. D'autres activités se dérouleront également, en coopération étroite avec les États membres et avec le Partenariat des Nations Unies sur la mesure des TIC au service du développement, dans les domaines qui concernent la mesure de la société de l'information et le suivi, à l'échéance de 2015, de la réalisation des objectifs fixés par le Plan d'action de Genève issu du Sommet mondial sur la société de l'information³². Tels sont quelques-uns des principaux sujets qui feront l'objet d'un dialogue régional de politique générale devant être accueilli par le Gouvernement sri lankais et qui seront examinés ensuite à la troisième session du Comité des technologies de l'information et de la communication de la CESAP qui doit se réunir du 20 au 22 novembre 2012.

104. Pour renforcer les capacités humaines, institutionnelles et de politique générale des États membres de la CESAP en matière d'utilisation des TIC pour le développement socioéconomique, le CAPFTIC a déployé son programme phare appelé « Académie pour l'initiation aux TIC des

³⁰ Voir l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (A/60/687, chapitre I, partie B), par. 100 a).

³¹ Voir la résolution 57/254 adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2002.

³² A/C.2/59/3, annexe.

responsables publics »³³ dans 22 pays de la région. Le programme comporte un cursus de formation de haute qualité et a été mis au point et appliqué suivant une démarche inclusive et participative comprenant des partenariats stratégiques avec plus de 60 services des administrations publiques et organisations régionales et internationales. Il est conçu spécialement pour adapter le contenu de formation aux conditions locales, pour renforcer l'effectif local de personnes qualifiées et pour favoriser un sentiment de propriété nationale afin de garantir la durabilité et des résultats tangibles. En raison de la forte demande, le cursus du programme de l'Académie a été traduit dans huit langues par les partenaires nationaux afin d'élargir sa portée ; il a aussi été institutionnalisé dans les schémas nationaux de long terme pour la création de capacités, moyennant une série d'activités concrètes de formation des instructeurs. La formation par ce programme est offerte également en ligne par l'Académie virtuelle du CAPFTIC³⁴ qui est une plateforme de télé-enseignement dont les usagers inscrits se situent dans 116 pays. Pour élargir le programme en réponse à l'augmentation de la demande et pour faire en sorte qu'il continue de répondre aux besoins de création de capacités en matière de TIC pour le développement dans la région, le CAPFTIC prévoit de l'introduire dans de plus nombreux pays et d'encourager davantage l'échange des meilleures pratiques et des études de cas parmi les partenaires.

105. Le CAPFTIC a aussi lancé la Série introductive pour les jeunes sur les technologies de l'information et de la communication pour le développement afin de faire connaître ces technologies parmi les étudiants des universités ; des consultations actives sont en cours avec des partenaires dans 16 pays pour son utilisation. À partir de ces consultations, des ateliers nationaux animés par des partenaires se sont tenus récemment pour créer les capacités nécessaires parmi les établissements d'enseignement en Azerbaïdjan, en Indonésie, dans la sous-région du Pacifique, aux Maldives et à Sri Lanka. Afin d'élargir cette initiative, dans la période à venir, davantage d'ateliers seront organisés et la Série introductive sera enrichie sur divers sujets supplémentaires conformément aux intérêts des États membres.

106. En tant que centre régional pour le renforcement des capacités et le partage des connaissances en matière de TIC pour le développement, le CAPFTIC permet un dialogue concret de politique générale entre les décideurs de haut niveau de 38 pays et huit organisations régionales et internationales à l'occasion de son Forum régional Asie-Pacifique sur le développement des capacités humaines en matière de technologies de l'information et de la communication qui se tient tous les cinq ans. De plus, avec le soutien de la République de Corée, le CAPFTIC met au point la Série sur le partage des connaissances en matière de TIC pour le développement qui répondra aux besoins des décideurs de disposer d'un guide pratique, étape par étape, sur le déploiement de politiques et de programmes tenant compte des meilleures pratiques de toute la région.

III. Questions à examiner par la Commission

107. Les membres de la Commission voudront peut-être partager leurs expériences et leurs vues sur les problèmes et les défis susmentionnés. La Commission voudra peut-être préciser les priorités et donner au secrétariat

³³ www.unapcict.org/academy.

³⁴ <http://e-learning.unapcict.org>

des orientations quant aux travaux futurs au titre de ce sous-programme, compte tenu des recommandations du Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa deuxième session.

Section VI

Développement social

I. Introduction

108. La Commission voudra peut-être examiner les activités dans deux grands domaines de travail relevant du sous-programme sur le développement social qui s'intégreront à deux importants processus mondiaux : les préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et les préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012. La Réunion intergouvernementale de haut niveau, qui sera accueillie par le Gouvernement de la République de Corée à Incheon du 29 octobre au 2 novembre 2012, devrait donner forme à la contribution régionale à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, qui doit se tenir en septembre 2013³⁵.

II. Grands problèmes et défis

A. Préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

109. L'Asie et le Pacifique ont progressé largement dans la réponse au problème de population et de développement au cours des 18 années écoulées depuis l'entrée en vigueur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La région a élargi l'accès aux services de santé sexuelle et de santé de la reproduction et elle a réduit les différences entre les sexes dans l'éducation. Il en est résulté une amélioration du niveau de vie, l'ouverture de possibilités et de choix plus larges pour les femmes comme pour les hommes, une amélioration de l'état de santé et du bien-être pour des millions de personnes et un effet positif sur la réduction de la pauvreté et le développement économique.

110. De nombreux pays de la région rencontrent des problèmes nouveaux et d'autres qui commencent à se dessiner en matière de population, qu'il s'agisse de niveaux de fécondité inférieurs au seuil de remplacement, de l'accélération du vieillissement démographique, de la migration internationale, de l'urbanisation rapide provoquée par une vaste migration des campagnes vers les villes ou encore des effets des changements environnementaux sur la population.

111. L'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 65/234 sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, de convoquer une session extraordinaire durant sa soixante-

³⁵ Voir la résolution 66/124 de l'Assemblée générale.

neuvième session afin « d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action et de renouveler le soutien politique en faveur des mesures nécessaires à la pleine réalisation de ses buts et objectifs ». Elle a invité les gouvernements à s'interroger sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action à tous les niveaux » et a demandé au système des Nations Unies, en consultation avec les États membres, d'entreprendre un examen opérationnel de l'application du Programme d'action.

112. Conformément à la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale et en étroite coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres entités pertinentes des Nations Unies, la CESAP aidera les États membres dans leurs préparatifs du quatrième examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

113. Les modalités de l'examen sont les suivantes :

a) Comme dans le cas des autres régions du monde, une enquête régionale aura lieu dans tous les pays et territoires de la région de la CESAP afin de recueillir des informations sur les principaux éléments du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour servir de contribution à l'enquête mondiale en se concentrant sur les facteurs de progrès et de facilitation ainsi que sur les lacunes et les obstacles et sur les priorités en rapport avec les problèmes futurs et émergents. Ce processus d'évaluation utilisera un instrument commun pour l'enquête mondiale ;

b) Un groupe d'experts se réunira en décembre 2012 pour examiner les résultats du module facultatif Asie-Pacifique ;

c) L'analyse des données par pays et l'achèvement du rapport régional Asie-Pacifique auront lieu au premier trimestre de 2013 ;

d) Compte tenu des rapports étroits entre la Conférence internationale sur la population et le développement et la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, il est proposé que la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique se tienne en 2013 au lieu de 2012 afin de créer des synergies et de permettre que la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique serve de réunion intergouvernementale régionale et permette ainsi aux États membres d'exercer la maîtrise du processus préparatoire régional en vue de l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en 2014. La sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique est reconnue comme une réunion essentielle pour créer des partenariats et renforcer ceux qui existent déjà dans la région en matière de population et de développement. La cinquième Conférence, qui a eu lieu en 2002, avait été considérée comme un moyen de contribuer d'une manière concrète et tournée vers l'action aux objectifs plus vastes de la Conférence internationale sur la population et le développement ;

e) La sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique comprendra une réunion de hauts responsables, un segment ministériel, un forum des parlementaires, un forum des ONG et des manifestations parallèles. La CESAP convoquera la Conférence en

coopération étroite avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ;

f) Une stratégie d'information et de communication sera appliquée pour faire connaître dans la région les travaux de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

114. La soixante-huitième session de la Commission donne aux États membres de la CESAP la possibilité opportune d'examiner les activités préparatoires régionales qui sont proposées pour soutenir les examens nationaux et régionaux des progrès faits dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour préparer l'examen complet prévu par l'Assemblée générale.

B. Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)

115. La région d'Asie et du Pacifique est celle qui compte le plus grand nombre de personnes handicapées : 650 millions. Le handicap est associé à des facteurs comme le vieillissement démographique, les catastrophes, les accidents de la route, les conditions de travail sans sécurité et d'autres situations et pratiques dangereuses.

116. Des progrès notables ont été faits dans la vie de nombreuses personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique au cours des première et deuxième décennies Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002 ; 2003-2012).

117. La Convention relative aux droits des personnes handicapées³⁶ est entrée en vigueur en mai 2008. Il s'agit d'un instrument complet, internationalement convenu en faveur de l'application d'une conception fondée sur les droits dans le domaine du handicap et de l'intégration des perspectives du handicap dans l'action en faveur du développement. En outre, la Convention encourage la promotion et la protection des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

118. Malgré ces progrès, les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique sont toujours exposées à la pauvreté et à l'exclusion à cause d'un accès inéquitable à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, à la protection sociale et aux services juridiques ainsi qu'aux processus de prise des décisions. Ces programmes et services sont situés dans des environnements physiques inaccessibles, de même que les systèmes d'information et de communication.

119. Le grave manque de statistiques fiables et comparables du handicap est un obstacle majeur au développement de politiques fondées sur des preuves et à la promotion de la collaboration multisectorielle pour un développement inclusif à l'égard du handicap.

120. En application de la résolution 66/11 adoptée par la Commission le 19 mai 2010 au sujet des préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012, le secrétariat

³⁶ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

a commencé à préparer la convocation de la Réunion qui aura lieu du 29 octobre au 2 novembre 2012. La Réunion sera accueillie par le Gouvernement de la République de Corée et se tiendra à Incheon.

121. Le Comité du développement social, réuni pour sa deuxième session du 19 au 21 octobre 2010, a concentré ses travaux sur l'intégration du handicap dans le développement et servi d'organe préparatoire pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau mentionnée plus haut.

122. Le Comité a recommandé à la Commission de proclamer, à sa soixante-huitième session, une nouvelle décennie pour promouvoir les droits des personnes handicapées durant la période 2013-2022³⁷. Le Comité a recommandé aussi que la CESAP favorise la coopération régionale pour la protection des droits des personnes handicapées, notamment³⁸. Il a estimé que le document final de la Réunion intergouvernementale de haut niveau devrait avoir une portée stratégique, être centré sur l'action à tous les niveaux et contenir des buts et objectifs clairs et tangibles³⁹. Enfin, le Comité a adopté une feuille de route du processus régional préparatoire en vue de la Réunion intergouvernementale de haut niveau⁴⁰.

123. Conformément à la résolution 66/11 de la Commission, le secrétariat a sollicité la participation des membres et des membres associés au processus préparatoire en les invitant à répondre à un questionnaire d'enquête sur la fin de la deuxième Décennie.

124. En rapport avec la rédaction du projet de document final de la Réunion intergouvernementale de haut niveau, le projet de stratégie d'Incheon pour des droits véritables pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat a convoqué trois réunions régionales afin de faire participer les principales parties intéressées (juin 2010, décembre 2011 et mars 2012). Ces réunions ont permis de dégager des perspectives utiles à propos des progrès réalisés qu'il convient de compléter et à propos également des problèmes nouveaux et des problèmes persistants rencontrés par les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Les informations ainsi recueillies serviront à renforcer le projet de document final. Quant aux consultations avec les États membres de la CESAP, le processus préparatoire a été mis en route à la deuxième session du Comité du développement social, en octobre 2010⁴¹. La première lecture par les États membres de la CESAP du projet de document final de la Réunion intergouvernementale de haut niveau a eu lieu à la Réunion préparatoire régionale qui s'est tenue à Bangkok du 14 au 16 mars 2012.

125. L'analyse des résultats du questionnaire d'enquête sur la fin de la deuxième Décennie⁴² et les données de la toute première étude régionale de recherche sur la pauvreté, le handicap et les moyens d'existence serviront de base concrète pour la mise au point définitive du projet de document final.

³⁷ Voir E/ESCAP/67/11, par. 1.

³⁸ Ibid., par. 6.

³⁹ Ibid., par. 57.

⁴⁰ Ibid., par. 61.

⁴¹ Ibid., par. 51 à 61 et par. 68.

⁴² À la date du 9 février 2012, 41 gouvernements avaient répondu au questionnaire d'enquête ainsi que 81 organisations de la société civile.

III. Questions à examiner par la Commission

126. La Commission voudra peut-être prendre des dispositions comme suit :

a) La Commission est invitée à donner des indications au sujet des préparatifs de l'examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre de la résolution 65/234 de l'Assemblée générale. La Commission voudra peut-être examiner et approuver les activités préparatoires régionales qui sont proposées en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, y compris la remise à 2013 de la tenue de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, afin de créer des synergies et de permettre que la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique serve d'organe intergouvernemental régional pour l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en 2014.

b) Sur la base de la recommandation du Comité du développement social à sa deuxième session (voir le paragraphe 121 ci-dessus), la Commission voudra peut-être examiner, par l'adoption d'une résolution, la proclamation d'une Décennie de la promotion des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, 2013-2022.

Section VII. Statistiques

I. Introduction

127. Le secrétariat collabore étroitement avec les États membres et les partenaires de développement dans le sens des objectifs stratégiques du Comité des statistiques de la CESAP pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique : a) donner à tous les pays de la région la capacité, à l'échéance de 2020, de produire un ensemble de bases prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales et b) créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif est plus rentable pour les institutions nationales de statistique grâce à une collaboration renforcée⁴³.

128. La Commission, à sa soixante-septième session, a adopté ces deux objectifs par les résolutions 67/10, 67/11 et 67/12, reconnaissant le besoin d'un appui de haut niveau et à base large pour permettre aux systèmes statistiques nationaux et au secrétariat d'associer des parties prenantes multiples et aussi d'autres ressources pour atteindre les objectifs fixés.

II. Grands problèmes et défis

A. Partenaires actifs

1. Une action collective pour atteindre les objectifs

129. Reconnaisant l'importance d'une action collective de la part des intéressés à l'échelon national, régional et mondial, le Comité a créé une

⁴³ Voir E/ESCAP/ 67/12, recommandation 2/1.

série de groupes directeurs, groupes consultatifs et groupes de travail pour la réalisation concrète et coordonnée des objectifs fixés. Ces groupes se composent d'experts nationaux et internationaux, sont présidés ou co-présidés par des experts nationaux, le secrétariat en assure le service et leurs mandats sont tels qu'ils ont été adoptés par le Bureau du Comité (le site Web de la CESAP contient tous les détails sur la composition de ces groupes).

130. Le Groupe de travail sur la coordination régionale de la formation statistique a été chargé d'établir une stratégie pour améliorer la coordination et l'effet de la formation statistique dans la région, notamment pour coordonner les activités des institutions nationales et régionales et des organismes internationaux.

131. Le Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales est chargé de conseiller le Comité au sujet des stratégies pour améliorer les statistiques sociales dans la région⁴⁴. Son objectif est de définir un ensemble essentiel de statistiques pour orienter le développement des capacités des systèmes statistiques nationaux de produire et de diffuser des statistiques sociales.

132. Le Groupe directeur chargé des statistiques économiques a reçu pour mission d'établir un plan d'application du programme régional sur les statistiques économiques, approuvé par le Comité à sa deuxième session⁴⁵, et d'en suivre l'application.

133. Le Groupe directeur chargé des statistiques agricoles, dont le secrétariat est assuré conjointement par la CESAP et la FAO, travaille à l'établissement d'un plan d'application régional pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales, adoptée par la Commission statistique des Nations Unies à sa quarante et unième session⁴⁶.

2. Partenaires internationaux pour le soutien coordonné

134. En décembre 2010, plus de 20 partenaires internationaux, régionaux et bilatéraux se sont réunis à Bangkok et ont créé le Partenariat pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique « pour améliorer l'effet combiné des activités de renforcement des capacités moyennant une coordination, une synergie et une complémentarité plus grandes parmi les partenaires ». Le Partenariat est co-présidé actuellement par la BASD et le FNUAP et le secrétariat assure son service. Cette mesure dans le sens d'une meilleure coordination régionale entre les partenaires de développement a reçu un ferme appui de la part du Comité et de la Commission statistique des Nations Unies.

135. Pour soutenir la poursuite des objectifs fixés par le Comité, le Partenariat a adopté les objectifs stratégiques suivants : a) faire mieux comprendre la nécessité d'investir dans le développement statistique ; b) renforcer le rôle des bureaux nationaux de statistiques comme chefs de file des systèmes statistiques nationaux ; c) moderniser les systèmes d'information statistique des pays ; d) assurer la coordination dans le développement d'ensembles essentiels d'indicateurs du développement ; e) promouvoir l'amélioration et l'utilisation à des fins statistiques des données

⁴⁴ Ibid., décision 2/2.

⁴⁵ Ibid., décision 2/6.

⁴⁶ Voir Documents officiels du conseil économique et social, 2010, supplément n° 4 (E/2010/24-E/CN.3/2010/34), chap. I, sect. B, décision 41/102.

enregistrées par les administrations ; f) assurer la coordination de la formation statistique dans la région. Les partenaires ont décidé, à leur deuxième réunion, de donner la priorité en 2012 au soutien en faveur des activités du Groupe de travail sur la coordination de la formation statistique ; au soutien de l'information au sujet des statistiques, notamment par l'organisation d'une réunion régionale de haut niveau sur les statistiques de l'état civil ; au soutien des programmes régionaux pour améliorer les statistiques économiques, agricoles et rurales ; à la collaboration avec la CESAP pour établir un ensemble essentiel de statistiques sociales.

136. À partir des travaux du Partenariat, PARIS 21 a commencé à produire un rapport annuel spécial des partenaires sur le soutien aux statistiques (PRESS) en Asie et dans le Pacifique qui fournit une base solide pour le partage de l'information entre les partenaires sur les initiatives prévues et en cours dans la région.

B. Initiatives régionales

137. Il faut, pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Comité, améliorer sensiblement les capacités de nombreux systèmes statistiques nationaux de la région et transformer les systèmes statistiques nationaux pour qu'ils deviennent « fournisseurs de services d'information » au lieu d'être « producteurs de données », afin de s'adapter au fait que l'âge de l'information du XXI^e siècle crée de nouveaux besoins d'information parmi les décideurs et parmi le grand public.

1. Des systèmes d'information statistique pour l'avenir

138. En juin 2011, un groupe d'experts sur l'amélioration de la collaboration régionale en matière de gestion de l'information statistique a conclu que la modernisation est d'importance vitale pour l'avenir des bureaux de statistique nationaux. Le dixième Séminaire de gestion à l'intention des responsables des bureaux de statistique nationaux d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Chiba (Japon) en décembre 2011, a porté le débat à un niveau stratégique supérieur en choisissant comme thème « la modernisation des systèmes d'information statistique ». À ce séminaire, les dirigeants des bureaux de statistique nationaux ont décidé d'établir une représentation officielle de la région Asie-Pacifique dans les initiatives en cours au niveau mondial pour développer des concepts, des normes et des outils afin de moderniser les systèmes d'information statistique, et de participer officiellement à ces initiatives ; ils se sont engagés en outre à encourager la coopération régionale pour répondre aux situations régionales particulières et à faire entrer ces problèmes dans les discussions à l'échelon mondial.

2. Partir d'une bonne base : les statistiques de l'état civil

139. À la première session du Comité de statistique, en février 2009, les participants ont discuté amplement de la nécessité d'améliorer les systèmes de statistiques de l'état civil dans la région⁴⁷. À sa deuxième session, en décembre 2010, le Comité a exprimé son soutien en faveur du développement d'un programme régional pour améliorer les statistiques de l'état civil ; il a recommandé que le secrétariat continue de développer pleinement le programme en collaboration étroite avec les partenaires de

⁴⁷ Voir E/ESCAP/65/13, par. 56 à 61.

développement⁴⁸. Ultérieurement, la Commission, dans sa résolution 67/12 sur l'amélioration des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, a demandé à la Secrétaire exécutive, entre autres choses, d'intégrer la question de l'enregistrement des faits d'état civil dans les sous-programmes sur le développement social et les activités sous-régionales pour le développement du programme de travail de la CESAP et de convoquer une réunion régionale de haut niveau sur le sujet. Le secrétariat, la BASD, l'Organisation mondiale de la santé, l'université du Queensland, Plan international, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le FNUAP ont commencé les préparatifs de la réunion de haut niveau prévue pour décembre 2012. Afin de diffuser l'information et de provoquer une mobilisation, cette réunion rassemblera des décideurs des organismes statistiques nationaux, des bureaux de l'état civil, des ministères de la santé et des organismes non gouvernementaux nationaux et internationaux.

140. Pour diffuser l'information et encourager aux consultations et à l'action à l'échelon national, le secrétariat, conjointement avec l'université du Queensland et l'Organisation mondiale de la santé, ont aidé 30 pays à effectuer des autoévaluations rapides des systèmes d'état civil. En outre, trois pays (Maldives, Philippines et Sri Lanka) ont procédé à des évaluations complètes et établissent des plans d'amélioration. Ces évaluations procurent aussi des informations pour le développement d'initiatives régionales en matière d'état civil.

3. Utiliser un ensemble essentiel convenu pour guider l'amélioration de statistiques économiques

141. Le Comité a approuvé, à sa deuxième session, le Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique⁴⁹, qui se modèle sur l'ensemble essentiel de statistiques économiques adopté par la Commission dans sa résolution 67/10 en tant que cadre régional pour centrer les activités, coordonner la formation et mobiliser le soutien des donateurs en faveur du renforcement des capacités dans le domaine des statistiques économiques.

142. En octobre 2011, le Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques s'est réuni pour la première fois et a décidé de la structure du plan d'exécution en précisant que l'action au niveau national est essentielle pour la réussite du programme. Le Groupe directeur a décidé de lancer l'exécution du Programme régional dans le courant de l'année 2012, en privilégiant les activités visant à faire connaître le programme et à mobiliser un appui politique. Le plan d'exécution sera soumis à l'examen du Comité en décembre 2012.

4. Améliorer les statistiques agricoles et rurales suivant une stratégie mondiale

143. Le Comité de statistique, à sa deuxième session, a répondu à une invitation mondiale à l'action pour améliorer les statistiques agricoles et rurales en soutenant la mise au point d'un plan régional d'exécution pour la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales⁵⁰.

⁴⁸ Voir E/ESCAP/ 67/12, décision 2/4.

⁴⁹ Ibid., décision 2/6.

⁵⁰ Ibid., décision 2/7.

La Stratégie mondiale a pour objectif de développer les capacités des pays de fournir un ensemble minimum d'indicateurs essentiels sur l'agriculture, d'intégrer les statistiques agricoles aux systèmes statistiques nationaux et d'assurer la durabilité des statistiques agricoles par le renforcement des capacités en matière de gouvernance et de statistiques.

144. Reconnaissant le besoin urgent d'améliorer les statistiques agricoles dans le contexte de la crise alimentaire mondiale, les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ont uni leurs efforts pour agir en collaboration. Des spécialistes des bureaux statistiques nationaux et des ministères de l'agriculture de la région forment l'ossature du Groupe directeur pour les statistiques agricoles et la BASD, la CESAP et la FAO travaillent en partenariat en tant que principales organisations chargées de l'exécution. Le Groupe directeur s'est réuni pour la première fois en novembre 2011 ; il a adopté un schéma général du plan d'exécution régional et mis en relief le besoin d'un sentiment de propriété de la part des pays. Le Groupe présentera le plan régional d'exécution à l'examen de la Commission de statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique à sa prochaine session et au Comité de statistique à sa troisième session. Les travaux de préparation du plan régional d'exécution ont suscité une interaction et une coopération plus intenses entre les statisticiens nationaux et les statisticiens de l'agriculture.

C. Des statistiques pour saisir les grands problèmes de développement : il faut de nouveaux moyens de mesure

1. Statistiques par sexe

145. Des statistiques par sexe produites à temps et pertinentes sont nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Conformément aux initiatives mondiales et aux objectifs stratégiques du Comité, le secrétariat, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et les autres partenaires de développement, prépare un programme régional pour renforcer les capacités nationales de produire des statistiques par sexe de manière durable. La définition d'un ensemble minimum d'indicateurs par genre fait l'objet des travaux du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques par sexe dont la CESAP est un membre actif. Ces indicateurs portent sur les grands sujets communs à tous les pays et régions et sont conçues comme un ensemble minimum mondial, étant entendu que des indicateurs régionaux ou nationaux spécifiques peuvent aussi être nécessaires.

146. Afin de recenser les besoins régionaux et les priorités des pays pour l'amélioration des statistiques par sexe, le secrétariat a procédé à une série de consultations et d'enquêtes régionales avec la participation des systèmes statistiques nationaux, des mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et des organisations pour l'autonomisation des femmes et des organisations gouvernementales. En 2011, des évaluations approfondies ont été exécutées au Bhoutan et en Indonésie afin de disposer d'un examen systématique de l'État des statistiques par sexe dans ces pays.

147. Le secrétariat collabore avec la Division de statistique du secrétariat de l'ONU dans l'exécution d'un examen mondial des statistiques par sexe au titre des mesures de suivi des décisions prises par la Commission de statistique des Nations Unies à sa quarante-deuxième session sur le renforcement supplémentaire de travaux dans le domaine des statistiques par

genre⁵¹. L'examen régional et l'examen mondial fourniront des données pour l'établissement du programme régional sur les statistiques par sexe.

2. Statistiques du handicap

148. Le secrétariat continue de promouvoir l'amélioration des statistiques du handicap au titre de l'appui au Cadre d'action de Biwako. À la suite des travaux récents pilotés par le secrétariat pour dresser et mettre à l'essai une série de questions d'enquête sur le rassemblement des données au sujet du handicap, un groupe d'experts s'est réuni en février 2011 pour permettre le partage des outils et des connaissances parmi les statisticiens nationaux, en vue d'entreprendre des analyses approfondies des entretiens d'information et de mettre au point le texte définitif des questions d'enquête sur certains domaines précis du handicap.

149. Pour tirer le meilleur parti des investissements dans le développement de la méthodologie et des capacités des systèmes statistiques nationaux de rassembler des données internationalement comparables sur le handicap, le secrétariat prépare un nouveau programme pour promouvoir le rassemblement et l'utilisation des statistiques du handicap en Asie et dans le Pacifique afin de soutenir la réalisation des buts et objectifs de la troisième Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés qui a été proposée et dont l'adoption est attendue à la prochaine Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012 (voir les paragraphes 114 à 125).

D. Produits et services statistiques primordiaux

1. Analyse régionale

150. Le secrétariat fournit des informations et des analyses statistiques qui donnent les moyens, aux décideurs nationaux, aux partenaires de développement et au grand public, d'évaluer les progrès accomplis dans le contexte sous-régional, régional et mondial. La publication *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2011*⁵², qui comprend un ouvrage imprimé et une base de données en ligne, procure une référence statistique de ce type. Cette publication résulte d'une collaboration étroite entre les sous-programmes du secrétariat et avec un grand nombre d'individus et d'organisations internationales. Lancée en octobre 2011 avec un contenu et une présentation améliorés, elle a été bien accueillie par les États membres et citée souvent par les médias nationaux.

151. Le Rapport 2011-2012 sur les OMD en Asie et dans le Pacifique, intitulé *Accelerating Equitable Achievement of the MDGs: Closing Gaps in Health and Nutrition Outcomes*, produit dans le cadre du partenariat BAsD/CESAP/PNUD et lancé en février 2012, présente des évaluations des progrès de la région vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et une analyse approfondie des disparités à l'intérieur des pays dans les résultats concernant la santé, et des causes de ces disparités. Il apporte donc d'importantes preuves empiriques pour ouvrir le débat de politique générale sur les moyens d'accélérer le progrès et de promouvoir le développement inclusif dans la région.

⁵¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 4 (E/2011/24-E/CN.3/2011/37).

⁵² Publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.1.

2. Soutenir l'utilisation effective des statistiques

152. Le secrétariat donne la priorité au soutien aux pays pour améliorer l'utilisation des statistiques aux fins de l'analyse de politique générale et de l'information. En collaboration étroite avec les spécialistes nationaux et les autres organismes partenaires, le secrétariat a organisé un certain nombre de consultations, notamment un atelier tenu en novembre 2011, pour rassembler les producteurs et les usagers des données afin d'obtenir une meilleure compréhension des besoins des pays et de concevoir une méthode pour repérer et partager les bonnes pratiques. Il en est résulté la création d'une collection de référence de bonnes pratiques, établie sous la direction d'un groupe consultatif présidé par des statisticiens nationaux, qui doit paraître en 2012.

153. Le secrétariat a aussi entrepris d'aider à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux de produire et de diffuser des statistiques désagrégées qui doivent servir de base au ciblage des programmes de développement au niveau infranational et au niveau des populations défavorisées. Ces travaux sont centrés sur l'application de techniques d'estimation pour des régions de petite taille et sur la conception d'un échantillon type pour les enquêtes sur les ménages. L'Arménie, le Bangladesh, le Bhoutan, la Mongolie, le Népal, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et Timor-Leste ont participé à des activités de formation sous-régionales et ont été pourvus d'outils qui permettent d'utiliser les données provenant des recensements de la population et du logement, ainsi que les enquêtes sur les ménages, pour analyser les disparités.

3. Des services consultatifs répondant aux besoins du pays

154. En fournissant des services consultatifs en matière de statistique, le secrétariat apporte une assistance technique ciblée aux systèmes statistiques nationaux, aussi bien en réponse à des demandes expresses des États membres, particulièrement des pays ayant des besoins spéciaux, qu'au titre d'un élément intégrant des divers programmes régionaux qui relèvent du domaine de compétence du Comité. Entre le milieu de l'année 2010 et le début de 2012, près de 30 missions de consultation ont eu lieu au sujet d'un vaste ensemble de questions techniques dans plus de 15 pays, de Timor-Leste et des Maldives, au Myanmar et à la République populaire démocratique de Corée.

155. Au fil du temps, les services consultatifs du secrétariat en matière de statistique sont devenus l'un des piliers de son programme de développement des statistiques et se sont révélés efficaces pour former des réseaux régionaux d'experts nationaux et faciliter la coopération Sud-Sud entre les pays.

4. Des statisticiens qualifiés pour aujourd'hui et pour demain

156. La formation des statisticiens des services officiels fait partie intégrante du renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux. L'ISAP s'efforce d'améliorer son programme de formation en utilisant différentes modalités, notamment le télé-enseignement et l'enseignement en ligne, les cours de longue durée et les cours de brève durée, ainsi que les programmes de vulgarisation, en vue d'aider les

statisticiens de premier niveau et du niveau moyen à devenir les experts statisticiens de demain et de renforcer les compétences des statisticiens expérimentés d'aujourd'hui. En 2011, un total de 403 statisticiens venus de 45 pays ont amélioré leurs connaissances et leur compétence en participant aux cours de formation de l'ISAP.

157. Le programme de l'ISAP est de plus en plus orienté par les buts et priorités fixés par le Comité, en particulier pour l'exécution des éléments de divers programmes régionaux consacrés à la formation. Sous la direction de son conseil d'administration, l'Institut dresse la carte des besoins et des ressources de formation de la région pour veiller à la pertinence de ses activités de formation dans le contexte régional changeant. L'ISAP assure le secrétariat du Groupe de travail sur la coordination de l'information statistique qui a achevé un examen des besoins et des moyens de formation existant dans la région et établi un projet de stratégie pour remédier aux lacunes.

III. Questions à examiner par la Commission

158. La Commission voudra peut-être donner des indications au sujet des choix faits par le secrétariat dans l'exécution du sous-programme pour les statistiques.

159. Les membres de la Commission voudront peut-être exprimer un soutien en faveur de la réunion régionale de haut niveau sur les statistiques de l'état civil (voir le paragraphe 139).

Section VIII.

Activités sous-régionales pour le développement

I. Bureau sous-régional pour le Pacifique

160. Pour la sous-région du Pacifique, le sous-programme cherche à remédier aux problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement du Pacifique, parmi lesquels figurent 12 membres et sept membres associés de la Commission. Au nombre de ces pays, cinq appartiennent à la catégorie des moins avancés : Kiribati ; Samoa ; Îles Salomon ; Tuvalu ; Vanuatu.

161. Les pays insulaires du Pacifique rencontrent d'énormes difficultés dans la poursuite du développement durable : le besoin de disposer de capacités humaines appropriées pour la gouvernance et le développement ; l'installation et l'entretien d'une infrastructure économiquement efficace ; la création d'une base de développement économique viable ; la promotion de l'investissement étranger ; la sécurité énergétique ; la protection de la biodiversité et des ressources partagées ; le règlement des problèmes sociaux en rapport avec l'égalité des sexes, la jeunesse et la santé ; la croissance démographique et le développement de l'urbanisation ; la réduction des risques associés aux catastrophes et aux répercussions des crises mondiales. Cependant, le problème le plus pressant et qui s'aggrave est celui d'une réaction efficace aux changements climatiques qui menacent d'accroître encore la vulnérabilité des petits États insulaires en développement du Pacifique, de miner les progrès de leur développement et, en définitive, la souveraineté territoriale des pays-atolls à bas relief. S'il est vrai que toutes les nations peuvent invoquer leur vulnérabilité aux changements

climatiques, la plupart des autres pays ont davantage de moyens de résistance que les petits États insulaires en développement du Pacifique, particulièrement du point de vue des capacités humaines de réagir efficacement.

162. L'océan Pacifique assure la subsistance des petits États insulaires en développement du Pacifique tout en fournissant des services écologiques essentiels et des ressources précieuses à toute l'humanité. Il est aussi une source de dangers pour les communautés à cause des cyclones, des tempêtes et des tsunamis. Il présente des difficultés structurelles pour les échanges commerciaux (isolement par rapport aux marchés, coût élevé des importations et des exportations, coût des transports intérieurs) et des possibilités de développer de grands secteurs économiques (comme le tourisme, la pêche et l'exploitation des minéraux du fond des mers). Un intérêt mondial croissant se manifeste pour l'exploitation de l'océan Pacifique et de ses ressources. Alors qu'ils utilisent déjà leurs capacités et leurs ressources à la limite de leurs possibilités, les États insulaires du Pacifique se heurtent à une difficulté considérable pour gérer cet élément du patrimoine mondial d'une manière durable et pour bénéficier équitablement de son développement durable.

163. Le récent examen quinquennal de la Stratégie de Maurice a pour conclusion générale que la vulnérabilité des petits États insulaires en développement du Pacifique s'est aggravée, alors que la capacité de répondre à la situation ne s'est pas améliorée. L'examen a montré, comme il fallait probablement s'y attendre en raison des nombreux problèmes existants, qu'aucun des petits États insulaires en développement du Pacifique n'atteindrait tous les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015 et qu'aucun objectif du Millénaire pour le développement déterminé n'aura été atteint par tous⁵³.

164. Compte tenu de ces problèmes et de ces conclusions, le secrétariat, par l'intermédiaire du Bureau de la CESAP pour le Pacifique, s'est engagé à développer les capacités des États membres insulaires du Pacifique de rechercher un développement durable, notamment par l'adoption des méthodes de l'économie verte, par l'intégration effective des résultats sociaux, environnementaux et économiques et par le renforcement de la résilience. Depuis l'adoption de l'économie verte comme l'un des thèmes de la Conférence Rio+20, un consensus toujours plus large soutient que l'économie verte offre la meilleure possibilité de réaliser le développement durable. La Conférence Rio+20 est donc devenue un élément clé des activités du Bureau de la CESAP pour le Pacifique.

165. Le Bureau de la CESAP pour le Pacifique continue également de soutenir la coopération et la coordination régionales afin de renforcer l'influence du Pacifique sur les processus et les ressources régionaux et mondiaux et de maximiser les avantages que le Pacifique peut en obtenir. La collaboration en dehors et à l'intérieur du système des Nations Unies dans le contexte de la réforme de l'ONU (« Unis dans l'action ») est aussi devenue une stratégie majeure, non seulement pour favoriser le développement durable et inclusif mais aussi pour l'exécution des mandats et des engagements mondiaux (comme la Stratégie de Maurice, le Programme

⁵³ Voir la résolution 65/2 adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2010 sur le document final de la Réunion de haut niveau chargé d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

d'action d'Istanbul et les résultats de la Conférence Rio+20) aussi concrètement et efficacement que possible.

166. Pour préparer la Conférence Rio+20, la CESAP a organisé une réunion préparatoire du Pacifique qui a été accueillie par le gouvernement des Samoa à Apia en juillet 2011 et qui a réuni les ministres des finances et de l'environnement. Les participants sont convenus que la voie de l'économie verte devrait être adoptée comme un élément des politiques macroéconomiques, structurelles et de réforme juridique. Ils ont estimé que la « situation particulière » des petits États insulaires en développement du Pacifique dans le contexte de leur environnement océanique devrait être mise en relief à la Conférence Rio+20⁵⁴. Les résultats de la réunion du Pacifique ont été soumis à la réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique et intégrés aux processus mondiaux où interviennent les petits États insulaires en développement ; ils figurent actuellement dans l'avant-projet de document final pour Rio+20. Ces résultats ont été examinés aussi durant la visite du Secrétaire général dans le Pacifique en 2011 qui avait pour but de convenir avec les dirigeants du Forum des îles du Pacifique d'un solide Programme des Nations Unies pour le Pacifique en vue du développement inclusif et durable et d'un soutien à la résilience des pays insulaires du Pacifique en cas de chocs extérieurs⁵⁵.

167. Pour donner application aux résultats de la Conférence Rio+20, le Bureau de la CESAP pour le Pacifique, conjointement avec les gouvernements et les organisations régionales partenaires, a analysé les possibilités offertes par la voie de « l'économie verte » dans les îles du Pacifique au niveau national et sous-régional. L'analyse a permis de déterminer les principaux secteurs d'une économie verte dans les pays insulaires du Pacifique, parmi lesquels l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'infrastructure, les transports et l'énergie. Elle a aussi précisé les grandes caractéristiques d'un environnement favorable à l'échelon national, ainsi que les limites et les difficultés que les pays peuvent éprouver pour intégrer l'économie verte aux processus nationaux de planification et de budgétisation.

168. Le Bureau de la CESAP pour le Pacifique a en outre apporté les contributions suivantes dans le cadre de ses partenariats :

a) Avec ONU-Habitat et le Forum des administrations locales du Commonwealth, il a convoqué le Forum urbain du Pacifique en 2011, qui a relancé l'intérêt et ravivé l'engagement à l'égard de l'une des principales questions émergentes dans le Pacifique ;

b) Avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et d'autres partenaires, il a contribué à la rédaction du document 2011 Pacific Regional MDGs Tracking Report⁵⁶ et à l'exécution du Plan pour le Pacifique⁵⁷ et du

⁵⁴ Des informations plus détaillées figurent dans le document E/ESCAP/68/1.

⁵⁵ La déclaration conjointe des dirigeants du Forum des îles du Pacifique et du Secrétaire général, dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 65/316, est disponible en ligne à l'adresse : www.forumsec.org/pages.cfm/newsroom/press-statements/2011/joint-statement-of-pacific-islands-forum-leaders-un-secretary-general.html.

⁵⁶ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 2011 Pacific Regional MDGs Tracking Report (Suva, 2011)

⁵⁷ www.forumsec.org/pages.cfm/about-us/the-pacific-plan.

Pacte de Cairns sur le renforcement de la coordination du développement dans le Pacifique, ainsi qu'aux rapports à leur sujet⁵⁸ ;

c) Avec la BAsD et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, il a renforcé les compétences des bureaux statistiques nationaux de communiquer les statistiques (particulièrement les statistiques par sexe) en vue de l'utilisation effective des données par les responsables publics ;

d) Avec d'autres organismes des Nations Unies, il a aidé le Gouvernement du Vanuatu à examiner et à mettre à jour sa stratégie nationale de développement social et effectué une analyse des politiques en faveur des pauvres pour les Samoa ;

e) Avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophe et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, il a mené des activités d'information pour faire mieux comprendre l'importance de l'incorporation des coûts économiques des catastrophes naturelles dans la planification économique ;

f) Avec le Groupe de travail du développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et en tant que membre de ce Groupe, il a travaillé au renforcement des partenariats régionaux pour le développement durable.

II. Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est

169. La sous-région Asie de l'Est et du Nord-Est est le foyer central de l'activité économique dans la région de l'Asie du Pacifique. Les grandes interventions de politique générale et les innovations technologiques ont conduit la sous-région à faire d'énormes progrès de développement économique et social. Malgré les progrès, la sous-région est exposée à des problèmes immenses, au premier rang desquels figurent la maîtrise des disparités croissantes entre les sociétés et à l'intérieur des sociétés et le découplage des effets environnementaux d'avec la croissance économique. Les six États membres de la sous-région, à savoir la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, la Mongolie, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, se trouvent à des stades de développement différents qui donnent peut-être à la sous-région son caractère le plus particulier. La pauvreté largement répandue reste un problème sérieux en République populaire démocratique de Corée et en Mongolie. La Chine et la Fédération de Russie connaissent aussi ce problème, mais principalement dans les campagnes. La Mongolie, qui est le seul pays en développement sans littoral dans la sous-région, est exposée à d'énormes problèmes sociaux, environnementaux et économiques. Dans ce contexte général, les États membres ont défini comme suit les domaines dans lesquels le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est pourrait entreprendre des activités : intégration de l'égalité des sexes ; VIH/sida ; vieillissement ; problèmes et chômage des jeunes ; statistiques des objectifs du Millénaire pour le développement ; protection sociale ; facilitation du commerce et du transport ; innovation et technologies vertes.

58

www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/Cairns%20Compact%202009.pdf.

170. Pour répondre à ces problèmes, le secrétariat a examiné les bonnes pratiques existantes et facilité le partage des connaissances entre les parties prenantes. L'amélioration de la connectivité et de l'accès aux marchés est un moyen essentiel de réduire l'écart de développement parmi les économies de la sous-région. La Mongolie, en particulier, est exposée à des obstacles considérables au commerce et au transit. Pour cette raison, elle peut difficilement bénéficier à plein de l'avantage considérable de sa proximité immédiate des principales nations commerçantes du monde. À ce propos, le secrétariat a exécuté une série d'activités en matière de facilitation du commerce concernant les couloirs commerciaux de la Mongolie. Il en est résulté des engagements de la part des principales parties prenantes en faveur de programmes de renforcement des capacités, du renforcement des partenariats avec le secteur privé et de l'amélioration de la visibilité du transport de marchandises. Le secrétariat continuera de travailler avec les autorités publiques dans la sous-région pour l'exécution de ces engagements.

171. Dans le domaine de la participation des jeunes au processus de décision sur les politiques, le secrétariat a créé un réseau d'organisations de jeunes qui rassemble 68 associations de la sous-région. Ayant été informés des bonnes pratiques correspondant à la participation des jeunes à la prise de décision de politique générale dans d'autres sous-régions, ces jeunes ont été en mesure de produire une Déclaration des jeunes d'Asie du Nord-Est qui a été soumise ensuite au secrétariat de la Conférence Rio+20 comme contribution à un document de compilation mondiale de Rio+20. En 2012-2013, le secrétariat continuera de travailler avec les jeunes et les décideurs dans la sous-région pour définir des domaines de soutien mutuel dans la prise de décision de portée générale. Le document final d'une réunion sur les soins de long terme et la participation sociale des personnes âgées invite toutes les parties prenantes à considérer les personnes âgées comme des contributeurs actifs au bien-être sociétal et au progrès des civilisations.

172. Le secrétariat a diffusé des informations sur les bonnes pratiques dans les domaines de l'économie verte, de la participation des jeunes et de la coopération environnementale régionale auprès des États membres et des principales parties prenantes à travers des bulletins d'information périodiques. Afin de soutenir l'action plus vaste entreprise par les Nations Unies pour promouvoir la participation du secteur privé, le secrétariat a rencontré plusieurs sociétés multinationales et engagé des discussions sur une éventuelle collaboration à travers leurs programmes de responsabilité sociale de l'entreprise. Dans l'accomplissement de ses travaux, le Bureau sous-régional collabore avec les divisions de la CESAP en veillant à éviter les doubles emplois.

173. La croissance économique extrêmement vigoureuse dans la sous-région a pour contrepartie une détérioration de l'environnement. Alors que chaque pays de la sous-région a ses propres problèmes environnementaux selon son niveau de développement, la sous-région doit faire face aux problèmes transfrontaliers dans les domaines de l'environnement marin, de la pollution atmosphérique et de la protection de la biodiversité. Pour répondre à ces problèmes communs, les États membres et le secrétariat ont élargi les activités et le champ du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement qui englobe désormais la pollution atmosphérique transfrontalière, la conservation de la nature, un partenariat pour l'écho-efficacité et les tempêtes de poussière et de sable.

174. Le Bureau sous-régional, qui assure le secrétariat du Programme de coopération, sert aux États membres de point de rencontre pour examiner et formuler des conceptions diverses en vue d'établir un cadre de coopération. À l'occasion de leur participation à de nombreux ateliers et réunions de groupes d'experts, les États membres ont eu la possibilité de partager des expériences et les enseignements à tirer dans les domaines de la pollution atmosphérique transfrontalière, de la conservation de la nature, du développement urbain à basse émission de carbone et de la prévention des tempêtes de poussière et de sable. Le secrétariat, conjointement avec la Banque asiatique de développement, poursuit son projet d'assistance technique concernant l'atténuation de la pollution atmosphérique transfrontalière provenant des centrales thermiques au charbon. En particulier, le projet a fourni un appui technique à un certain nombre de centrales électriques pour atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement chinois de réaliser des réductions absolues des émissions de SO₂ et l'objectif fixé par le Gouvernement mongol de définir de nouvelles normes nationales d'émission pour les centrales thermiques au charbon. Durant la seizième Réunion de hauts responsables du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, les États membres ont adopté, aux fins d'exécution, un nouveau projet sur la pollution atmosphérique transfrontalière et ont formulé un plan d'action pour les activités futures possibles sur la pollution marine transfrontalière et la conservation de la nature. Dans le domaine du partenariat pour l'efficacité, le secrétariat est chargé de gérer le centre d'information qui recueille et analyse les stratégies et les plans au sujet des villes vertes à basses émissions de carbone dans la sous-région et qui diffuse l'information à ce sujet. Il est aussi chargé d'un rôle d'animation des programmes de développement des capacités parmi les villes. Quant à la conservation transfrontalière de la nature, le secrétariat facilite le développement d'un cadre par un mécanisme de coopération bilatérale/multilatérale. Dans le domaine de la lutte contre la désertification et de la prévention des tempêtes de poussière et de sable, un projet pilote de plantation d'arbres dans la région de Zamyn-Uud a été entrepris, de même qu'un programme de formation complet à l'intention des spécialistes nationaux mongols sur les questions de politique générale et les questions techniques en rapport avec la lutte contre la désertification.

175. En mettant en fonctionnement le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, le secrétariat a eu pour objectif de poursuivre le renforcement de la coopération sous-régionale dans un cadre régional, en suivant un certain nombre de lignes d'action parmi lesquelles : a) procurer une analyse régulière des tendances et des priorités socioéconomiques dans la sous-région ; b) assurer la fourniture équilibrée de l'assistance technique moyennant des activités plus approfondies et plus centrées de renforcement des capacités ; c) renforcer les rapports de travail avec les organisations multilatérales et les autres partenaires concernés ; d) soutenir les processus intergouvernementaux ; e) fonctionner comme un centre de connaissance pour rassembler et diffuser l'information sur les bonnes pratiques en matière de politiques de développement.

III. Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale

176. Les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale occupent une position stratégique de passage entre l'Europe et l'Asie et présentent un vaste potentiel pour le commerce, les investissements et la croissance. La

coopération sous-régionale est le principal thème transversal en Asie du Nord et Asie centrale, sous-région qui regroupe l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Des progrès substantiels en matière de coopération commerciale et économique sous-régionale et régionale, l'augmentation de la taille des marchés, une action commune pour régler les problèmes d'environnement faciliteraient le développement durable et dynamique de ces pays. Dans ce contexte, le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale pourrait entreprendre des activités dans les domaines prioritaires suivants :

a) Facilitation du transport et du commerce : le développement de meilleures liaisons de transport, y compris des couloirs de transport eurasiatiques ; la coopération en matière de transit et de transport, y compris l'amélioration du franchissement des frontières ; l'introduction de mesures de facilitation du commerce ; l'abaissement des obstacles au commerce ;

b) Eau, énergie et environnement : la gestion des ressources hydrauliques et énergétiques, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

177. Ces domaines de priorité s'articuleraient autour de la promotion de la coopération et de la collaboration sous-régionales.

178. Cette sous-région a gagné considérablement en importance stratégique dans les dernières années. Pour l'heure, cependant, elle doit régler de nombreux problèmes dont la solution nécessite une aide de la communauté internationale. Un grand nombre d'entre eux trouveraient leur meilleure solution dans un renforcement de la coopération sous-régionale et intrarégionale et une intégration plus avancée à l'économie mondiale. La sous-région éprouve une série de difficultés, notamment en rapport avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les obstacles au commerce et la connectivité des transports, la gestion des ressources hydrauliques et des risques de catastrophe. En particulier, la sous-région obtient des résultats inégaux et a besoin d'un plus grand soutien dans le renforcement des capacités pour ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

179. Parmi les nombreux autres importants domaines de développement dans la sous-région figurent le renforcement des capacités des bureaux de statistiques et le développement à base de connaissances qui font l'objet du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA). Comme l'Afghanistan est membre de ce programme, il est également important de renforcer ses liens économiques avec les pays voisins d'Asie centrale.

180. La plupart des pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale sont des pays sans littoral et le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord-Est Asie centrale est bien placé pour les aider en soutenant l'exécution du Programme d'action d'Almaty qui a pour objet d'améliorer les liaisons de commerce et de transport entre les pays sans littoral de la région afin de réaliser une intégration plus profonde des économies d'Asie du Nord et d'Asie centrale et de créer un marché plus unifié et un environnement favorable aux investissements.

181. La gestion efficace et durable des ressources hydrauliques et les problèmes connexes au sujet de l'énergie en Asie centrale restent d'une haute importance dans cette sous-région et au-delà. Bien que les pays d'Asie centrale aient conclu un grand nombre d'accords pour gérer leurs ressources hydrauliques partagées, les cadres institutionnels et juridiques de leur coopération ont besoin d'être perfectionnés. L'ossature des économies de la sous-région se compose de petits barrages et de digues tous anciens. Il est donc important de développer une méthodologie commune d'évaluation du degré de sécurité de ces installations et d'en faire usage dans la sous-région.

182. La coopération en matière de réduction des risques de catastrophe est d'une importance particulière pour l'Asie centrale car, suivant la tendance mondiale, les catastrophes sont en augmentation dans la sous-région. Un besoin de coordination existe à différents niveaux pour offrir aux principales parties prenantes un cadre commun où débattre des diverses questions concernant la coopération pour la réduction des risques de catastrophe, notamment le partage des données, les bonnes pratiques, l'engagement de projets communs et le réseautage institutionnel pour le renforcement des capacités. Les consultations entre spécialistes et les dialogues parmi les praticiens sont importants pour fortifier davantage les cadres juridiques, les mécanismes institutionnels et la coopération en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie centrale.

183. Des mesures communes et de grande ampleur sont nécessaires pour réduire les risques, répondre aux difficultés et assurer une croissance stable et durable dans les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale. Les problèmes susmentionnés nécessitent un renforcement intensif des capacités pour les décideurs, les hauts responsables publics et les administrateurs qui participent à la formulation et à l'exécution des politiques et des programmes de développement économique et social pour promouvoir le développement inclusif et durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en se concentrant sur les priorités spécifiques des pays membres d'Asie du Nord-Est et d'Asie centrale dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports, de la gestion de l'eau, de la protection de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe. Le meilleur moyen de régler ces problèmes réside dans une coopération sous-régionale renforcée, une collaboration plus étroite entre les voisins à l'intérieur de la sous-région et une plus forte intégration à l'économie mondiale.

184. En mettant en fonctionnement le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, le secrétariat a eu pour objectif de continuer à renforcer la coopération sous-régionale dans un cadre régional notamment par les moyens suivants : a) apporter des perspectives sous-régionales précisément centrées et approfondies pour contribuer aux efforts régionaux ; b) créer des partenariats avec les administrations publiques, les institutions, le secteur privé et la société civile ; c) développer et diffuser des produits virtuels ; d) partager les bonnes pratiques ; e) reprendre et appliquer les programmes et les projets qui ont réussi. Compte tenu du potentiel actuel de la CESAP, l'exécution de projets de fond dans les domaines sélectionnés par le Bureau sous-régional aidera la sous-région à renforcer la coopération sous-régionale et à régler les problèmes existants. Des progrès en matière de coopération sous-régionale et régionale, l'expansion de la taille des marchés et la recherche commune de solutions des problèmes environnementaux faciliteraient le développement durable et inclusif de ces pays.

IV. Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

185. La sous-région Asie du Sud et du Sud-Ouest est devenue l'une des sous-régions ayant la croissance la plus rapide, bien qu'elle continue d'abriter la concentration la plus forte au monde de population pauvre et mal nourrie. Le secrétariat, s'appuyant sur les résultats de la Concertation politique de haut niveau sur les problèmes de développement de la sous-région, qui a eu lieu à New Delhi les 15 et 16 décembre 2011, propose ici un aperçu des problèmes multidimensionnels et interdépendants auxquels est confrontée la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et présente les options qui s'offrent à la sous-région et les possibilités d'intensifier la lutte contre la pauvreté, de développer la connectivité et les partenariats ainsi que l'intégration économique régionale en portant une attention particulière aux pays les moins avancés. Cet aperçu trace également un programme pour les activités du Bureau sous-régional.

186. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest, dont le taux de croissance moyen est de 8 %, se présente comme l'une des sous-régions à la croissance la plus rapide dans le monde et a bien résisté à la crise financière mondiale. Cependant, la sous-région reste en retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et abrite la plus forte concentration de populations pauvres et mal nourries dans le monde, malgré des améliorations dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, de la mortalité maternelle et infantile, de l'eau de boisson saine et des moyens d'assainissement. D'amples écarts de niveau de développement des infrastructures sociales et physiques demeurent à l'intérieur des pays et entre eux. Sur les 10 pays de la sous-région, quatre figures parmi les pays les moins avancés et trois sont soumis à des contraintes supplémentaires puisqu'ils sont aussi des pays sans littoral. Pourtant, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest a le potentiel de devenir un pôle de croissance de l'économie mondiale. Elle pourrait aussi concentrer la plus forte part de l'action mondiale pour la réduction de la pauvreté et pour la recherche du développement inclusif. Le secrétariat, à travers son Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest nouvellement créé, a commencé à aider les pays de la région à favoriser le développement inclusif et durable.

187. Les travaux récents du secrétariat, qui font l'objet du document Asia Pacific Regional MDG Report 2011/12 publié conjointement par la CESAP, la BASD et le PNUD, montrent que le dynamisme de l'Asie du Sud a aidé à réduire les niveaux de pauvreté d'après le revenu (le revenu par habitant augmente d'environ six points de pourcentage) et à améliorer la sécurité alimentaire, l'alphabétisation, la santé et l'accès aux facilités de base. La sous-région est parvenue ou est en voie de parvenir à éliminer l'inégalité des sexes dans l'éducation au niveau primaire et secondaire, a commencé à maîtriser l'incidence et la prévalence de la tuberculose et a arrêté la perte d'espaces terrestres et marins protégés et l'augmentation de la consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Certains pays de la sous-région ont aussi fait des progrès notables dans la réduction de la pauvreté, l'abaissement de la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale et la réalisation de l'éducation primaire universelle, tout en augmentant l'accès à l'eau de boisson saine. En revanche, la sous-région dans son ensemble n'atteindra vraisemblablement pas les Objectifs concernant la réduction de la faim, les niveaux de mortalité des enfants de

moins de cinq ans et de mortalité maternelle, l'élargissement de l'accès à l'eau de boisson saine, l'élargissement de l'accès à des installations d'assainissement améliorées et la réduction des émissions de CO₂.

188. La non-réalisation des objectifs fixés signifie que de grands nombres de personnes resteront privés des avantages du développement, particulièrement si l'on considère les fortes inégalités existant à l'intérieur des pays, qui placent certains groupes dans des situations extrêmement vulnérables (par exemple les populations rurales, les populations défavorisées et celles qui ont un bas niveau d'instruction, particulièrement les femmes).

189. La sous-région a aussi supporté une inflation à deux chiffres des prix des produits alimentaires durant la plus grande partie des années 2010 et 2011, principalement à cause de l'incapacité, pour la productivité agricole, de progresser au même rythme que l'augmentation de la demande. La hausse des prix des vivres et autres produits de base précipite des millions de personnes dans la pauvreté ou maintient des millions de personnes dans la pauvreté, comme le montre la récente publication du secrétariat *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2011*.

190. Il faut, pour traiter de l'ensemble des problèmes qui se posent dans la sous-région, un programme éclectique visant à stimuler la demande intérieure et régionale et le commerce intrarégional, tout en encourageant aussi les investissements dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, l'inclusion financière et le développement de l'infrastructure, afin de renforcer la connectivité et l'intégration économique régionale. Le renforcement de la protection sociale, conçu comme un investissement essentiel pour aider la population à échapper à la pauvreté, et la promotion continue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie figureraient aussi parmi les éléments majeurs d'un tel programme.

191. Le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, ouvert en décembre 2011 et installé à New Delhi (Inde), a convoqué la Concertation politique de haut niveau sur les problèmes de développement de la sous-région les 15 et 16 décembre 2011. Cette réunion, à laquelle ont assisté quelque 200 participants, dont les principales parties prenantes des pays de la sous-région, a offert un cadre hautement efficace aux États membres pour examiner les moyens d'accélérer les progrès dans la sous-région et recommander des mesures prioritaires que les États membres pourraient souhaiter poursuivre plus avant. À partir d'un dialogue interactif des ministres et des décideurs avec M. Amartya Sen, lauréat du Prix Nobel, les participants ont constaté qu'il était de la plus haute importance de porter l'attention voulue au développement humain et aux objectifs du Millénaire pour le développement dans les stratégies nationales de développement ; ils ont aussi examiné les problèmes rencontrés et les stratégies adoptées par les gouvernements. Parmi les recommandations issues de la réunion, les experts qui ont participé à la Concertation ont souhaité l'adoption de mesures pour approfondir l'intégration économique régionale et pour renforcer la connectivité interrégionale et intrarégionale, en accordant une attention particulière aux pays ayant des besoins spéciaux et à leurs problèmes de développement spécifiques ainsi qu'au « milliard d'en bas ». Ils ont recommandé en outre davantage de concertation sur les politiques générales pour répondre aux préoccupations de sécurité alimentaire et énergétique, ainsi que des mesures pour élargir les programmes de protection sociale

complète et renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À ce propos, le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest a été reconnu comme un partenaire de développement essentiel pour la sous-région dans la poursuite du développement inclusif et durable et dans l'action menée pour faciliter la coopération économique régionale et le partage des expériences et des bonnes pratiques à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en donnant une importance particulière à la réduction de la pauvreté et aux pays les moins avancés. La sous-région n'a pas le choix d'opter pour « la croissance aujourd'hui et le nettoyage plus tard ». Elle doit profiter des nouvelles technologies non agressives pour l'environnement et des pratiques de développement durable, tout en cherchant à atténuer la pauvreté et à réduire encore l'inégalité. Dans ce processus, il faut à l'Asie du Sud et du Sud-Ouest le soutien d'un environnement extérieur favorable et d'un partenariat mondial, y compris l'apport d'une aide et de ressources financières pour le développement, le transfert de technologie, l'accès aux marchés et aux autres ressources qui aideront à augmenter les capacités de production, particulièrement pour les pays ayant des besoins spéciaux. Ces dernières années, la coopération Sud-Sud et triangulaire est apparue comme un instrument important pour la mise en commun de l'expérience, des compétences et même des capitaux pour le développement. L'intégration économique régionale à l'intérieur de la sous-région et dans l'ensemble de la région d'Asie et du Pacifique présente un grand potentiel pour aider l'Asie du Sud et du Sud-Ouest à augmenter ses possibilités économiques, d'autant plus que des économies à croissance rapide ont fait leur apparition dans le voisinage. La Concertation a conclu aussi que l'appareil financier régional a besoin d'être développé davantage pour faciliter le « recyclage » des vastes réserves de devises de la région afin de combler les manques d'investissements dans l'infrastructure qui sont particulièrement grands en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

192. Le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest a commencé à nouer des contacts avec les organisations sous-régionales comme l'Association de coopération régionale en Asie du Sud, l'Organisation de coopération économique et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et également avec des centres de réflexion sur les politiques générales, afin de créer des synergies au sujet des problèmes prioritaires de développement, tout en travaillant en collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies. Le Forum sous-régional de haut niveau sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie du Sud, organisé conjointement par la CESAP, la BASD et PNUD et accueilli par le Bureau sous-régional les 17 et 18 février 2012, a appuyé ses travaux sur les expériences antérieures et s'est concentré spécialement sur les domaines où les progrès sont les plus lents en Asie du Sud et du Sud-Ouest (santé, nutrition et sécurité alimentaire) ; le document Asia Pacific Regional MDG Report 2011/12 a servi de base analytique pour les discussions.

V. Questions à examiner par la Commission

193. Les membres de la Commission voudront peut-être faire part de leurs expériences et de leurs vues sur les questions et les problèmes recensés par les bureaux sous-régionaux de la CESAP. La Commission voudra peut-être encourager les pays membres à renforcer la coopération sous-régionale et à l'incorporer dans leur processus de développement socioéconomique. La Commission voudra peut-être aussi indiquer des priorités et donner au

secrétariat des indications supplémentaires sur l'orientation souhaitable de ses travaux futurs. En particulier, la Commission souhaitera peut-être donner des indications supplémentaires au secrétariat sur les moyens de renforcer les résultats obtenus en matière de développement durable et inclusif à l'échelon sous-régional.
